

Évaluation du Processus de Paiement de l'ARC pour la saison 2022-23 au Togo

**Rapport Final
Juillet 2024**

Équipe d'évaluation :

Pauline COSTE, Clément CHARLOT, Robert-Hugues Y. NAGBE, Sethson KASSEGNE

Superviseur de l'évaluation :

Abdou Karim DIEYE, Responsable par Intérim du Département de suivi et de l'évaluation de l'ARC

Remerciements

Ce rapport a été écrit par Pauline Coste et Robert-Hugues Y. Nagbé. Le cabinet CERA Group a effectué la collecte de données quantitatives ainsi que les analyses correspondantes.

L'équipe tient à remercier Abdou Karim Dieye et Augustin Essiomlé pour leurs précieux commentaires sur les différents livrables de cette consultance et leur appui tout au long de la mission.

L'équipe tient à remercier tous les membres du Groupe de Travail Technique, les représentants du gouvernement togolais, les bénéficiaires ainsi que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) et de l'ARC Limited qui ont participé aux entretiens individuels, aux enquêtes quantitatives et aux groupes de discussion.

Citation

Ce rapport doit être cité comme suit : Coste Pauline et Nagbé Robert-Hugues, 2024, Évaluation du Processus de Paiement de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) pour la saison 2022-23 au Togo, ARC.

Table des matières

Remerciements	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux	4
Liste des Acronymes	5
Résumé Exécutif	6
1. Introduction	8
1.1 Contexte du pays	8
1.1.1 Situation de la sécurité alimentaire	8
1.1.2 Changement climatique et facteurs de vulnérabilité	8
1.1.3 Genre	9
1.2 Engagement de l'ARC au Togo	10
1.3 Structure de l'ARC sur place	12
1.3.1 Structure institutionnelle de l'ARC au Togo	12
1.3.2 Mécanisme de réponse aux urgences du gouvernement au Togo	14
1.4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation	15
1.4.1 Objectifs de l'évaluation	15
1.4.2 Aperçu de la méthodologie.....	16
1.4.3 Limites pour atteindre les objectifs de l'évaluation	17
2. Plan définitif de mise en œuvre : interventions et résultats escomptés	18
2.1 Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV	18
2.2 Système de ciblage des bénéficiaires	20
2.3 Interventions et budget du gouvernement	21
2.4 Résultats attendus	22
3. Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs	23
3.1 Ciblage effectif.....	23
3.2 Bénéficiaires ciblés, par genre	26
3.3 Cash distribué.....	27
3.4 Budget estimé par rapport au montant du versement	29
3.5 Total des dépenses actuelles	29
3.6 Suivi et évaluation : système mis en place par le gouvernement à des fins de suivi du PDMO dans son ensemble	31
3.7 Résultats effectifs du PDMO : principales constatations	32
4. Procédures opérationnelles standard : niveau de conformité du gouvernement	33

4.1 Évaluation des POS : grille d'évaluation	33
4.2 Conformité aux procédures standard d'opération : principales constatations.....	39
5. Efficience et efficacité des intervenants du gouvernement	40
5.1 Rapport coût-transfert de la mise en œuvre des interventions du gouvernement	40
5.2 Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement.....	40
5.3 Résultats obtenus (ventilés par intervenants)	43
5.4 Perception positive des résultats.....	45
6. Enseignements en vue d'évaluations ultérieures	48
7. Recommandations.....	50
8. Annexe	54
8.1 Termes de référence de l'évaluation	54
8.2 Matrice d'évaluation.....	61
8.3 Liste des acteurs de mise en œuvre ARC au Togo	65
8.4 Liste des documents	65
8.5 Désagrégation des répondants à l'enquête ménage quantitative.....	67
8.5.1 Sexe des répondants	67
8.5.2 Région d'origine des répondants.....	67
8.5.3 Âge des répondants :.....	67

Liste des figures

Figure 1 - Mécanisme togolais de coordination de la réponse à la sécheresse	13
Figure 2 - Indice de sécheresse en juillet 2022 dans le nord du Togo comparé à la médiane des dix dernières années de l'indice	19
Figure 3 - Processus d'identification et ciblage des bénéficiaires.....	23
Figure 4 - Satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la communication autour du ciblage et du processus d'enregistrement	24
Figure 5 - Individus ciblés par genre et par région.....	27
Figure 6 - Modalité d'assistance préférée par région (n=340)	43
Figure 7 - Temps d'attente au site de distribution en pourcentage (n=340)	44
Figure 8 - Dépenses de l'assistance par région	45
Figure 9 - Utilisation de stratégies d'adaptation lors de la période de sécheresse avant l'assistance versus si l'assistance n'avait pas été reçue (n=340)	47
Figure 10 - Niveau de satisfaction quant au montant du paiement reçu (%) (n=340)	47

Liste des tableaux

Tableau 1 - Calendrier des principales activités de l'engagement avec l'ARC pour la saison 2021-2022'	11
Tableau 2 - Vue d'ensemble des rôles des principaux acteurs	13
Tableau 3 - Politiques pertinentes	14
Tableau 4 - Questions d'évaluation	16
Tableau 5 - Aperçu des activités réalisées tout au long de l'évaluation	16
Tableau 6 - Budget prévisionnel soumis dans le PDMO	21
Tableau 7 - Coûts estimés pour atteindre les objectifs fixés du nombre de transferts monétaires à effectuer par préfecture	21
Tableau 8 - Indicateurs de résultats	22
Tableau 9 - Nombre d'individus prévus et identifiés pour l'assistance ARC 2022-23	26
Tableau 10 - Dépenses effectuées dans le cadre de l'intervention'	29
Tableau 11 - Comparaison budget réel et budget prévu	30
Tableau 12 - Ratio prévu vs ratio effectué	31
Tableau 13 - Système de notation adopté et significations	32
Tableau 14 - Tableau de suivi-évaluation du paiement mis à jour	32
Tableau 15 - Système de notation adopté et significations	33
Tableau 16 - Procédures Opérationnelles Standard (POS) : Niveaux de conformité et résultats de l'évaluation	34
Tableau 17 - Chronogramme des périodes de mise en œuvre	42
Tableau 18 - Matrice d'évaluation	61
Tableau 19 - Distribution des répondants par sexe	67
Tableau 20 - Table 17 - Distribution des répondants par région	67
Tableau 21 - Désagrégation des répondants par tranche d'âge	67

Liste des Acronymes

ANPC	Agence nationale de la protection civile
ARC	African Risk Capacity
ARV	Africa Risk View
CH	Cadre Harmonisé
CTR	Ratio Coût Transfert
CVD	Comité de Villageois de Développement
DG	Direction Générale
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPPSE	Direction des Politiques, de la Planification et de Suivi Évaluation
DSID	Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc CFA
FGD	<i>Focus Group Discussion</i> (Groupe de discussion)
GTT	Groupe de Travail Technique
IA	Insécurité Alimentaire
ICAT	Institut de Conseil d'Appui Technique
KAC	Key Aid Consulting
KII	<i>Key informant Interview</i> (Entretien avec des personnes clés)
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage de du Développement Rural
MEF	Ministère des Finances
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDMO	Plan Définitif de Mise en Œuvre
PND	Plan National de Développement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNEEG	Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PO	Plan Opérationnel
POS	Procédures Opérationnelles Standard
PRP-AGIR	Priorité Résilience Pays
PV	Procès-Verbal
S&E	Suivi-Évaluation
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce
SNEEG	Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre
SPT	Société des Postes du Togo
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
USD	Dollar Américain

Résumé Exécutif

1. Le Togo a bénéficié d'un décaissement d'ARC pour la première fois lors du processus de paiement pour la saison 2022-2023 à la suite de la validation de son plan d'urgence¹. Ainsi en mai 2023, l'ARC Ltd a versé un soutien financier d'un montant de 2 500 000 USD au gouvernement togolais sous la forme de paiements d'assurance paramétrique contre le risque de sécheresse². À la suite de ce paiement, l'ARC a commandé une évaluation du processus de paiement pour la saison agricole 2022/2023
2. L'objectif principal de cette évaluation, commanditée par l'ARC, était de déterminer si le Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) du gouvernement du Togo a été exécuté comme prévu. Elle visait également à évaluer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre, la satisfaction des bénéficiaires et de tirer des enseignements et des recommandations. L'évaluation s'est déroulée de mars à juillet 2024. La méthodologie de l'évaluation s'est appuyée sur une approche de méthodes mixtes, consistant en une étude documentaire, 16 entretiens avec des informateurs clés, 18 discussions de groupe et une enquête représentative auprès de 340 bénéficiaires (147 hommes et 193 femmes).
3. Le montant des paiements en espèces reçus par les bénéficiaires est conforme aux quantités mentionnées dans le PDMO. Tous les bénéficiaires interrogés de manière aléatoire et dans les groupes de discussion ont confirmé avoir reçu 18 000 FCFA de la Société des Postes du Togo (SPT). Le nombre de bénéficiaires prévu (69 444) a été atteint à 98,54 %, conformément aux projections du PDMO. Grâce aux critères de ciblage axés sur le genre, 61 % des bénéficiaires étaient des femmes. Avec un ratio coût/transfert de 0,08 USD, la mise en œuvre a démontré une efficacité économique³.
4. De manière générale, la coordination a été bonne au cours du projet. Les parties prenantes principales ont participé à la conception du PDMO et à l'implémentation du projet. La formation du Groupe de Travail Technique (GTT) a été fondamentale pour assurer la coordination.
5. En termes d'efficience, le projet est généralement conforme aux 16 Procédures Opérationnelles Standard (POS) du PDMO et les ressources ont été utilisées en fonction du PDMO. Le partenariat avec la SPT était approprié et efficace en termes de promotion de l'efficience.
6. La méthodologie de ciblage du PDMO a été rigoureusement suivie, impliquant les autorités locales pour identifier et sélectionner les bénéficiaires. Le processus s'est bien déroulé avec une transparence notable. Les critères de sélection étaient flexibles, permettant une identification efficace des personnes les plus nécessiteuses. Cependant, 45 % des bénéficiaires estiment que le ciblage pourrait être amélioré. Les erreurs perçues de

¹ Le plan d'urgence est composé du plan définitif de mise en œuvre (PDMO) et du plan opérationnel. Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) », avril 2022 ; Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère », 2020.

² Dans un compte spécial créé au Trésor public pour la mise en œuvre de l'intervention

³ Le coût de distribution est de 0,11 USD pour chaque dollar distribué aux bénéficiaires.

ciblage sont dues à la proximité socio-économique entre bénéficiaires et non-bénéficiaires, et à une communication insuffisante. Il n'y avait pas de mécanisme clair pour remédier aux erreurs de ciblage, ce qui a accentué les frustrations, surtout parmi les non-bénéficiaires.

7. La majorité des bénéficiaires préfèrent les paiements en espèces pour leur flexibilité. La satisfaction générale pour la distribution des paiements est de 66 %, malgré des préoccupations sur la distance et le temps d'attente. 87 % des bénéficiaires n'ont pas observé de variation de prix sur les marchés après l'assistance.
8. Les bénéficiaires étaient généralement satisfaits quant à l'aide fournie, contribuant à la sécurité alimentaire des individus ciblés. L'aide a amélioré la qualité et la quantité des repas et a été utilisée pour les frais de santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Cependant, la valeur de transfert et le timing de la distribution auraient pu être améliorés, 38 % des répondants ont trouvé l'aide tardive et 74 % sont satisfaits du montant du paiement, mais souhaitent une augmentation.
9. L'impact de l'assistance aurait été plus significatif si elle était arrivée plus tôt. Le décalage de 7 à 9 mois par rapport au calendrier initial s'explique en partie par la méthodologie de ciblage, qui a nécessité beaucoup de temps et de ressources pour équilibrer les délais et la qualité. Ces retards, dus à la nouveauté du décaissement et à une planification peu réaliste, ont été aggravés par des ressources limitées et un suivi insuffisant. Bien que le programme ait montré une bonne rentabilité, le budget réduit a compromis l'efficacité organisationnelle et temporelle.
10. Cette évaluation a donné lieu à plusieurs recommandations qui sont présentées ci-dessous :
 - Améliorer la sensibilisation
 - Investir dans la redevabilité envers les populations touchées
 - Améliorer le suivi-évaluation pour les interventions
 - Revoir la méthodologie de ciblage afin de réduire le taux d'erreurs d'exclusion et d'inclusion perçues.
 - Améliorer le processus de distribution
 - Réévaluer le contenu de l'assistance pour garantir une quantité adéquate aux ménages et que la modalité soit la plus appropriée
 - Améliorer les fonctions et responsabilités de coordination et de mise en oeuvre

1. Introduction

1.1 Contexte du pays

11. Le Togo est un pays d'Afrique occidentale subsaharienne d'une superficie de 56 600 km² qui partage ses frontières avec le Ghana à l'ouest, le Burkina Faso au nord et le Bénin à l'est et dispose d'une façade maritime (Océan Atlantique) au sud, d'environ 50 km. Sa capitale est Lomé.
12. La population togolaise est estimée à 8,095 millions d'habitants en 2022, dont 51,3 % de femmes, avec une croissance moyenne entre 2010 et 2022 estimée à 2,3 % par an. Elle est en majorité rurale (57,1 %) contre 42,9 % en milieu urbain (RGPH5)⁴.

1.1.1 Situation de la sécurité alimentaire

13. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle demeure un enjeu majeur au Togo, surtout dans le milieu rural. En 2023, l'indice mondial de la faim a classé le Togo au 88^e rang sur 125 pays.⁵ La prévalence de la sous-alimentation est passée de 32,8 % entre 1990 et 1992 à environ 20 % en 2022. La proportion de la population sous-alimentée a également diminué, passant de 21,3 % en 2015 à 20,4 % en 2020. Selon une collecte de données par la FAO en décembre 2021, 56 % des ménages présentaient un niveau d'insécurité alimentaire modéré ou sévère – 11 % étant considéré comme un niveau sévère⁶. Cette situation est plus marquée dans la région maritime (71 %), des Plateaux (53 %) et dans celle des Savanes (43%)⁷.
14. **La campagne agricole 2021/2022 a été particulièrement difficile.** En 2022, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3-4 du Cadre harmonisé) était de 390 000 personnes entre juin et août 2022, soit près du double qu'à la même période en 2021⁸.
15. **Dans le contexte togolais, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle découle de facteurs structurels** tels que les chocs climatiques et la pandémie de COVID-19.

1.1.2 Changement climatique et facteurs de vulnérabilité

16. **Le Togo est un pays vulnérable au changement climatique.** Selon le Inform Risk Index, le Togo est à risque moyen – le risque d'exposition aux hasards est augmenté par la vulnérabilité socio-économique du pays (score 6,1 sur 10)⁹. En tenant compte de l'évolution du climat, les principaux risques identifiés au Togo sont : inondations,

⁴<https://atlasocio.com/classements/demographie/densite/classement-etats-par-densite-population-afrique.php>

⁵ Welthunger hunger Hilfe, Concern Worldwide, « Indice de la faim de le monde - Synthèse », octobre 2023.

⁶ Selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)

⁷ FAO, « DIEM - données en situations d'urgence, bulletin cycle 3 - résultats et recommandations », mai 2022, <https://www.fao.org/3/cc0494fr/cc0494fr.pdf>.

⁸ GIEWS Country Brief: Togo 02-November-2022

⁹ <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Country-Risk-Profile>

vents violents, épidémies, invasions d'insectes nuisibles, sécheresses, décalage des saisons, élévation du niveau de la mer, glissements de terrain¹⁰. En effet, selon la quatrième communication nationale sur les changements climatiques, les observations du climat révèlent qu'au Togo, on observe une baisse des précipitations sur la période 1961-2018 et du nombre de jours de pluie. Également sur la même période, l'on observe aussi une augmentation de la température moyenne de l'ordre de 0,8 °C à 1,2 °C¹¹.

17. **L'un des risques majeurs que connaît le pays est la sécheresse.** La campagne agricole 2021-2022 du Togo a été marquée par des poches de sécheresse intermittente dans le nord, en particulier pendant la période des semis. Les périodes de sécheresse qui ont duré plus de 10 jours ont entraîné une baisse des rendements et de la production agricole en fin de campagne. Dans la plupart des localités de ces régions, le déficit pluviométrique a engendré une irrégularité dans la croissance des cultures, notamment celle du maïs. Selon Africa Risk View, l'outil technique de l'ARC pour le suivi de la campagne, 689 267 personnes ont été affectées dans les régions des Savanes, de la Kara et de la Centrale¹².

18. **Les risques liés à la sécheresse affectent plus les populations rurales et agricoles,** qui représentent 70 %¹³ de la population nationale. Le niveau de pauvreté au Togo est deux fois plus élevé dans les zones rurales (58,8 %) que dans les zones urbaines (26,5 %)¹⁴. En effet, au cours des cinq dernières années, le déficit hydrique et l'augmentation des températures ont entraîné des diminutions des rendements des cultures. Le climat plus sec a aussi des conséquences graves sur l'élevage (tarissement des points d'abreuvement, dégradation des pâturages, mortalité du bétail et baisse des revenus pour les pasteurs) et la pêche (baisse de la production halieutique, perturbation des cycles de reproduction, mortalité des alevins, migrations fréquentes des espèces en profondeur et diminution des ressources pélagiques)¹⁵.

1.1.3 Genre

19. Le Togo s'est résolument engagé pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en adoptant une série de réformes qui fournissent un cadre législatif pour améliorer les droits des femmes dans les domaines de la protection sociale, de la succession et du droit pénal. En effet, pour atteindre ses ambitions, le gouvernement togolais a élaboré en 2011 une « Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre

¹⁰ GIZ, « République togolaise - Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo (PNACC) », s. d., <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents%20NAP/Togo%20NAP.pdf>.

¹¹ UNFCCC, UNDP, FEM, République Togolaise, « Quatrième Communication Nationale sur les Changements Climatiques », Juin 2022.

¹² Programme de l'ARC au Togo, « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », Aout 2022. République Togolaise, « PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL (PDMO) », novembre 2022.

¹³ <https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=TG>

¹⁴ <https://www.worldbank.org/en/country/togo/overview>

¹⁵ République Togolaise, « Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) - Plan opérationnel du Togo arc-saison agricole 2021-2022-Sécheresse », s. d. République Togolaise.

(PNEEG) ». En vue de consolider ces acquis et de prendre en compte de nouvelles réalités, cette politique nationale a été révisée en 2019 et une Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG) a été adoptée¹⁶.

20. Bien que des initiatives nationales aient été déployées pour favoriser l'égalité des sexes, **de profondes disparités basées sur le genre persistent dans la plupart des indicateurs économiques et sociaux du pays**. En 2021, le Togo se classe au 149^e rang sur 170 pays selon l'indice d'inégalité de genre¹⁷. En comparaison avec les nations d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, le Togo accuse un retard significatif en ce qui concerne la proportion de femmes occupant des postes de cadres supérieurs et moyens, de propriété d'entreprises par des femmes et de représentation des femmes dans la fonction publique. Par ailleurs, l'accès des femmes togolaises à l'éducation, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux services financiers et à l'emploi salarié dans le secteur formel demeure inférieur à celui des hommes¹⁸.
21. L'insécurité alimentaire et la mauvaise nutrition sont aggravées par les inégalités entre les genres. Au niveau mondial, l'écart entre les genres en matière d'insécurité alimentaire a continué à se creuser en 2021: 31,9% des femmes se trouvaient dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, contre 27,6% des hommes¹⁹. Les femmes vulnérables, en particulier dans les ménages dirigés par des femmes, ont un accès limité aux informations nutritionnelles et aux ressources nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire. Elles sont donc globalement plus touchées par les pénuries alimentaires et l'insécurité alimentaire. Au Togo, les sécheresses touchent principalement les populations rurales très vulnérables, notamment les femmes, les femmes enceintes et allaitantes, les femmes chefs de ménage, ainsi les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap²⁰.

1.2 Engagement de l'ARC au Togo

22. L'African Risk Capacity (ARC) a été créée en tant qu'agence spécialisée sous l'égide de l'Union africaine (UA) en novembre 2012 avec pour objectif principal de renforcer les capacités de préparation et de réponse aux catastrophes de ses États membres face aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes, notamment en aidant les populations souffrant d'insécurité alimentaire. Sous les auspices et les protections juridiques de l'UA, l'agence ARC, qui opère par l'intermédiaire de son Secrétariat, offre aux États membres divers services de renforcement des capacités, notamment des systèmes d'alerte précoce, des plans d'urgence et des mécanismes

¹⁶ PNUD, « Togo - équité et égalité de genre », s. d., <https://www.undp.org/fr/togo/equite-et-egalite-de-genre>. PNUD.

¹⁷ UNDP, « Gender Inequality Index (GII) », 2021, <https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>. UNDP.

¹⁸ Laetitia Pettinotti and Sherilyn Raga, « ODI Policy Brief- Contextualising Togo's progress on gender equality », juin 2023, <https://odi.org/en/publications/gender-equality-in-togo/>.

¹⁹ <https://www.fao.org/gender/learning-center/thematic-areas/gender-and-food-security-and-nutrition/fr>

²⁰ <https://www.worldbank.org/en/country/togo/overview>

de financement des risques. Elle dispose actuellement de protocoles d'accord avec 24 pays membres de l'UA et fonctionne sous la supervision d'un conseil d'administration élu par les États membres et la Commission de l'Union africaine.

23. Le Togo adhère à l'Initiative panafricaine de gestion des risques depuis 2012. Le gouvernement togolais a signé un protocole d'accord avec l'ARC le 2 mai 2017²¹. Le Togo a participé pour la première fois aux pools de risques ARC pour la sécheresse au cours de la saison agricole 2019-2020²².

24. Le Togo **a bénéficié d'un décaissement d'ARC pour la première fois** lors du processus de paiement pour la saison 2022-2023 à la suite de la validation de son plan d'urgence²³. Ainsi en mai 2023, l'ARC Ltd a versé **un soutien financier d'un montant de 2 500 000 USD** au gouvernement togolais via la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sous la forme de paiements d'assurance paramétrique contre le risque de sécheresse²⁴.

25. Le versement ARC a été transféré aux ménages impactés par la sécheresse de 2022 via des transferts **en espèces non conditionnels** dans les régions des Savanes, Centrale et de la Kara.

- Les transferts devaient soutenir 9 920 ménages, soit 69 444 bénéficiaires (à raison d'une moyenne de sept personnes par ménage)
- Les paiements ont été versés directement en espèces aux bénéficiaires (cash out) par la Société des Postes du Togo (SPT) au niveau des chefs-lieux de canton²⁵.
- Le montant net reçu par bénéficiaire correspondant au montant total prévu pour trois tranches (trois mois) soit 18 000 CFA en tout avec des frais de service pris en charge par le projet²⁶.

Tableau 1 - Calendrier des principales activités de l'engagement avec l'ARC pour la saison 2021-2022^{27,28}

Activités clés	Date
----------------	------

²¹ <https://www.arc.int/country-mous>

²² ARC, « Official ARC press release », mai 2023, <https://reliefweb.int/report/togo/arc-group-announces-usd-25-million-insurance-payout-togolese-republics-recovery-drought>. ARC.

²³ Le plan d'urgence est composé du plan définitif de mise en œuvre (PDMO) et du plan opérationnel. Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) », avril 2022 ; Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère », 2020.

²⁴ Dans un compte spécial créé au Trésor public pour la mise en œuvre de l'intervention

²⁵ République Togolaise, ARC, « RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DEFINITIF DE MISE EN OEUVRE - Juin - Décembre 2023 », février 2024.

²⁶ L'intervention cité dans le PDMO consiste à envoyer à chaque ménage vulnérable sinistré préalablement identifié un transfert monétaire à hauteur du montant net de 71,4 USD par mois pendant trois (03) mois soit une valeur totale reçue par ménage de 214,21 USD durant la période d'intervention. Le nombre de personnes par ménage est de 7 personnes au maximum. Donc 18 000 CFA (30 USD), par personne en tout.

²⁷ ARC, République Togolaise, « Rapport final de mise en œuvre », Février 2024.

²⁸ République Togolaise, « PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL (PDMO) », novembre 2022.

Accord de protocole signé avec la mutuelle ARC	2 mai 2017
Ratification du traité portant création de l'ARC par le Togo et un Groupe de Travail Technique (GTT), regroupant les représentants des différents départements ministériels, les organisations de producteurs et la société civile impliqués dans la gestion de la sécheresse et des inondations, a été mis en place.	Janvier 2018
Élaboration et validation du PO approuvé par le conseil d'administration de l'ARC	2019
Souscription a une police d'assurance contre la sécheresse pour la saison des pluies au nord et la petite saison des pluies au sud	2019, 2020, 2021
Atelier d'actualisation du paramétrage du logiciel ARV pour la saison agricole 2022-2023	20 au 23 décembre 2021
Cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire	28 février au 4 mars 2022
Atelier de revue de la personnalisation du logiciel ARV et de paramètre de transfert de risque	16 au 18 mars 2022
Collecte de données sur les semis et la pluviométrie dans les préfectures concernées (DSID/ICAT, DGMN)	Depuis juin 2022
Mission conjointe CILSS-FAO-PAM-Gouvernement pour l'évaluation préliminaire des récoltes au titre de la campagne agropastorale 2022-2023	3 au 8 octobre 2022
Notification du versement de l'indemnité d'assurance du groupe de l'ARC à la République togolaise et Initiation du Plan Définitif de Mise en Œuvre	20 octobre 2022
Réunion du groupe technique de travail pour statuer sur les options d'assistances aux sinistrés et lancer le processus d'élaboration du PDMO	21 octobre 2022
Élaboration du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO)	Novembre 2022 – février 2023
Approbation par le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC du PDMO	Février 2023
Versement de 2,5 millions USD d'indemnités d'assurance au Togo	29 mars 2023

1.3 Structure de l'ARC sur place

1.3.1 Structure institutionnelle de l'ARC au Togo

26. La coordination du programme ARC opère au sein du MAEDR, en collaboration avec d'autres services d'intervention d'urgence – notamment l'ANPC. **Un Groupe de**

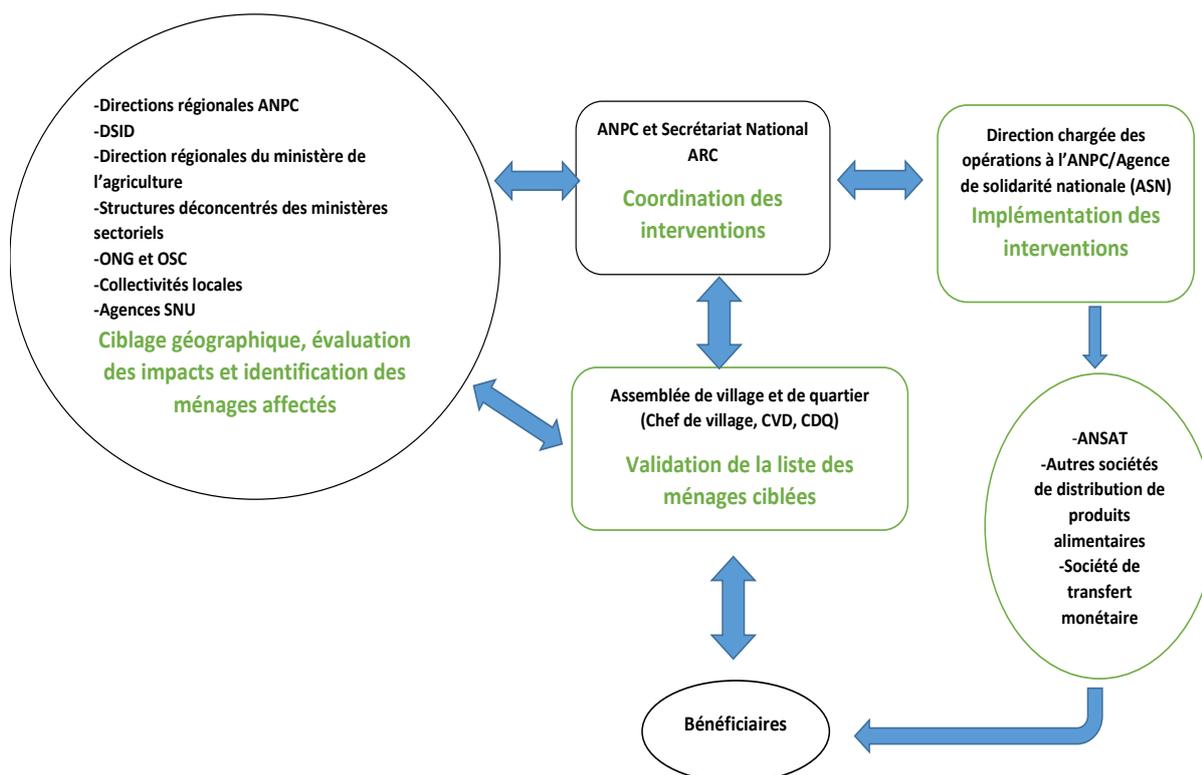
Travail Technique (GTT), constitué de 25 membres, forme le noyau de coordination au niveau national²⁹.

Tableau 2 - Vue d'ensemble des rôles des principaux acteurs

Agence/ Ministère	Rôle
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR)	Supervision technique
Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)	Coordination nationale
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	Supervision financière

27. Plusieurs organisations partenaires ont participé à la conception et mise en œuvre de l'intervention d'urgence ARC liée à cette sécheresse. La liste complète des partenaires et de leur rôle est disponible [en annexe](#) et dans le graphique 1.

Figure 1 - Mécanisme togolais de coordination de la réponse à la sécheresse



²⁹ Le Groupe de travail technique (GTT) d'ARC au Togo est une équipe intersectorielle et pluridisciplinaire. Il est formé de représentants issus de la société civile et de plusieurs structures des ministères chargés de l'agriculture, des transports, des finances, de la sécurité, de l'eau, de la planification, du développement à la base, de l'urbanisme, de la décentralisation, et de l'environnement.

1.3.2 Mécanisme de réponse aux urgences du gouvernement au Togo

28. Il n'y a pas de législation spécifique concernant la gestion des risques de catastrophes, cependant le pays dispose de divers dispositifs et politiques liés aux catastrophes naturelles. L'ARC est aligné à ces politiques et complète d'autres formes d'assistance d'urgence. Cependant ARC est une intervention indépendante qui n'a pas été conçue pour s'aligner spécifiquement sur d'autres projets, gardant un budget et une coordination indépendante.

Tableau 3 - Politiques pertinentes

Politique ou dispositif législatif	Nom et statut actuel	Détails
Politique ou législation relative à la gestion des risques de catastrophe	La politique nationale de la protection civile, horizon 2030 (2017)	D'ici 2030, la politique de protection civile au Togo vise à assurer la sécurité et la réduction des risques liés aux catastrophes, dans un cadre respectueux des droits humains et propice à la croissance économique.
	La stratégie nationale de réduction des risques, 2015-2019	En 2009, le gouvernement a mis en place la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, actualisée en 2015, pour anticiper et gérer efficacement les catastrophes naturelles et technologiques. Cette stratégie inclut le renforcement des capacités nationales, l'intégration des risques dans la planification de projets de développement, et l'élaboration des textes d'application de la loi sur la biotechnologie.
	Le Plan national de contingence multirisques du Togo 2022-2023	L'objectif général de ce plan est de porter secours aux sinistrés et assistance aux personnes affectées et vulnérables, de la manière la plus rapide et la plus efficace possible en évitant les pertes de temps. Pour cette actualisation du plan, des contingences ont été retenues : épidémies, inondations, sécheresse et vents violents.
Autre politique/dispositif pertinent	Le Plan national de Développement (PND) 2018 -2022	Le PND a pour objectif global de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.
	La politique agricole du Togo 2016-2030 et le PNIASAN 2017-2026	En 2015, le Togo a adopté une politique de développement agricole pour 2016-2030, accompagnée d'un plan stratégique (PNIASAN 2017-2026) basé sur 8 principes, dont la préservation de l'environnement. Cette politique identifie les risques socio-environnementaux majeurs et intègre des mesures d'atténuation dans son plan d'action, en mettant l'accent sur le développement des infrastructures hydrauliques, l'adoption de

		technologies innovantes face au changement climatique, et l'amélioration de la résilience alimentaire et nutritionnelle.
	La politique nationale de l'action sociale	Élaborée en 2014, elle vise à faire du Togo un pays où toutes les populations sont protégées contre les vulnérabilités et les risques sociaux et le « Renforcement des capacités de résilience des populations face aux chocs et aux catastrophes ».
	La politique nationale de l'environnement (PNE)	Vise à atteindre en 2025, l'intégration de la dimension environnementale dans les plans, programmes et projets de développement.
	La priorité résilience pays (PRP-AGIR)	Élaboré en 2015, l'objectif est d'accroître la résilience des ménages vulnérables face aux catastrophes et offrir aux populations des conditions de vie acceptables et sûres.

1.4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation

1.4.1 Objectifs de l'évaluation

29. Cette évaluation, commanditée par l'ARC, a un **double objectif de redevabilité et d'apprentissage**. Elle se concentre sur l'opérationnalisation du Plan définitif de mise en œuvre (PDMO), élaboré par le gouvernement du Togo³⁰ et détermine s'il a été mis en œuvre comme prévu en termes de processus et de gestion. En outre, cette évaluation a permis d'avoir un **aperçu de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre, de l'atteinte des résultats, de la qualité de la mise en œuvre et de la satisfaction des bénéficiaires**. Elle a permis également de **tirer des enseignements et de formuler des recommandations** afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre futures des paiements de l'ARC au Togo et dans d'autres pays soutenus par l'ARC.

30. L'évaluation du processus du PDMO a couvert les domaines suivants, tels que détaillés dans les termes de référence (Annexe [Termes de référence de l'évaluation](#)) :

- Évaluer dans quelle mesure le PDMO du Togo est conforme aux procédures opérationnelles standard (POS) de l'ARC.
- Faire l'examen des interventions réalisées avec les fonds de l'ARC par rapport à celles décrites dans le PDMO.
- Évaluer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du PDMO, ainsi que la perception qu'ont les bénéficiaires de la mise en œuvre et des résultats du programme.

³⁰ Atelier de développement du Plan Définitif de Mise en Œuvre (PDMO) du Togo a eu lieu du 16 au 17 Novembre 2022 avec les membres du GTT.

- Évaluer la manière dont les interventions intègrent la dimension de genre³¹.

31. En cas de sécheresse, l'une des valeurs ajoutées de l'ARC est que les fonds sont libérés rapidement — souvent avant que d'autres fonds ne soient disponibles — ce qui réduit le temps nécessaire pour aider les populations vulnérables, protéger leurs moyens de subsistance et les empêcher de recourir à des stratégies d'adaptation négatives, telles que la vente d'actifs agricoles ou la privation de nourriture. **L'évaluation a mis l'accent sur l'avancement et la rapidité des activités et identifié tout écart par rapport aux procédures opérationnelles standard.**

32. Les questions d'évaluation abordées sont résumées dans le tableau ci-dessous. La matrice d'évaluation, avec ses questions, leurs critères d'évaluation et la source des données, se trouve en annexe : [Matrice d'évaluation](#).

Tableau 4 - Questions d'évaluation

Questions d'évaluation	Critère DAC
Q1: Coordination avec les autres initiatives lors du design et de la mise en œuvre	Cohérence/Coordination
Q2 : Atteinte des résultats escomptés	Efficacité
Q3 : Efficience de la réponse	Efficience

33. Les destinataires de cette évaluation de processus sont principalement l'agence ARC et le gouvernement du Togo, à travers les principaux acteurs de mise en œuvre du PDMO (MAEDR, ANPC et DGTCP). Le public secondaire du rapport est constitué des autres États membres et des partenaires de l'ARC.

1.4.2 Aperçu de la méthodologie

34. Dans un but de concision du rapport, le tableau ci-dessous décrit les principales étapes de l'étude. La méthodologie complète est présentée en [annexe](#). L'équipe d'évaluation a utilisé une approche mixte, basée sur la collecte et l'analyse de données primaires (entretiens individuels, groupes de discussion [FGD] avec les bénéficiaires et enquêtes quantitatives auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires) et secondaires (documents de programme, études de marché, documents contextuels et données de suivi).

Tableau 5 - Aperçu des activités réalisées tout au long de l'évaluation

Phase de démarrage	Rapport de démarrage : soumis le 6 mars 2024, contenant une matrice d'évaluation, la méthodologie de collecte de données et les outils utilisés. La version finale a été soumise le 12 mars 2024.	Revue documentaire : plus de 30 documents ont été consultés (notes internes, procédures, rapports, bulletins d'information et diagnostics réalisés).
---------------------------	--	---

³¹ Pour cela, l'équipe d'évaluation se basera sur WFP Office of Evaluation, « Technical Note : Integrating Gender in WFP Evaluations », s. d.

Atelier	Réunion de travail de cartographie des processus avec les membres du GTT de l'ARC (15 personnes) le 22 mars 2024 à Lomé.	Objectif : valider le niveau de conformité du gouvernement avec les POS élaborées dans le PO auprès de tous les participants de l'atelier.
Collecte de données	16 entretiens avec des informateurs clés ³² .	18 groupes de discussion avec des bénéficiaires et non bénéficiaires de l'intervention ARC ³³ .
	340 individus interrogés dans le cadre de l'enquête quantitative : 86 individus dans la Centrale (25,29 %) ; 80 individus dans la Kara (23,53 %) et 174 dans Les Savanes (51,18 %).	
Analyse et écriture du rapport	Les données qualitatives, primaires et secondaires ont été enregistrées et codées pour analyser les tendances émergentes. Cela a été fait à l'aide d'une matrice de codage, sur Excel, organisée par question d'évaluation. Les données quantitatives ont été nettoyées puis analysées à l'aide de statistiques descriptives à l'aide d'Excel.	
Livrables	Restitution finale : Juillet 2024	Première version : 14 juin 2024 Rapport final : 25 juillet 2024

1.4.3 Limites pour atteindre les objectifs de l'évaluation

35. **Prise en compte de l'approche sexospécifique** : L'approche axée sur le genre, un élément clé des termes de référence, n'a pas été intégrée de manière explicite dans la conception et la mise en œuvre du PDMO ni dans les procédures standard de l'ARC. Par conséquent, les consultants ont adapté leur évaluation du processus pour se concentrer sur l'intégration de la dimension de genre dans le ciblage et la mise en œuvre, conformément à ce qui est défini dans la matrice d'évaluation. Par exemple, l'étude a valorisé le ciblage des ménages dirigés par une femme ou une veuve pauvre.
36. **Disponibilité des documents d'appui** : Certaines informations nécessaires sont partiellement absentes. Plus précisément, il manquait : a) des rapports mensuels de suivi de l'opération ; b) données sur les taux d'erreur d'inclusion et d'exclusion ; c) autres rapports d'évaluation de la sécurité alimentaire. En conséquence, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure de trianguler certains résultats qui concernent la mise en œuvre réelle du PDMO ([voir section 3](#)).
37. **Limitations de la collecte de données** : La collecte de données a été limitée aux zones du projet qui sont accessibles par rapport à celles qui sont dans la ceinture d'insécurité définie par le gouvernement vis-à-vis des mouvements terroristes. Par rapport à cela, il se pourrait que les expériences vécues par les bénéficiaires de cette ceinture d'insécurité soient différentes de celles des autres bénéficiaires.

³² L'échantillonnage des entretiens avec les informateurs clés est présenté en [annexe](#).

³³ L'échantillonnage des groupes de discussion avec les bénéficiaires du projet est présenté en [annexe](#).

2. Plan définitif de mise en œuvre : interventions et résultats escomptés

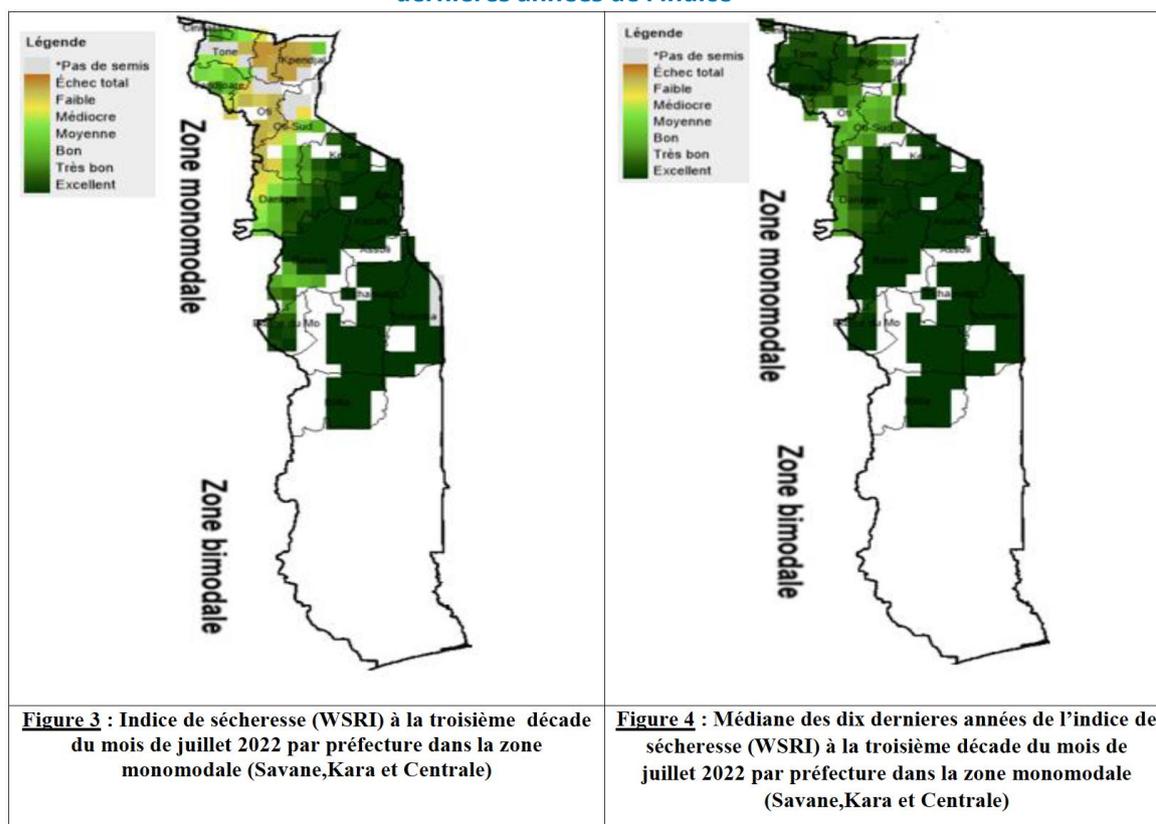
2.1 Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV

38. **Selon le logiciel ARV, du 1^{er} mars au 31 juillet 2022, des poches de sécheresse localisées ont été observées sur l'ensemble du pays.** De la 7^e à la 21^e décade, les régions Maritime, des Plateaux, Centrale et de la Kara ont connu une pluviométrie allant de moyenne à excédentaire, tandis que les Savanes ont montré une tendance déficitaire par rapport à la moyenne historique. Cette période a également connu de longues pauses pluviométriques, ayant des conséquences négatives sur les cultures, notamment dans les Plateaux, la Kara et les Savanes, où les besoins en eau des cultures n'ont pas été satisfaits durant les phases de croissance phénologique³⁴.
39. L'analyse des données pluviométriques de la Direction générale de la météorologie nationale pour les mois de mars à juillet 2022 a montré une répartition pluviométrique similaire à celle des données de l'ARV dans toutes les régions.
40. L'analyse ARV a estimé que 689 267 personnes étaient touchées au nord du pays (zone monomodale) à la suite du déficit pluviométrique au cours des périodes de semis et de croissance. Une évaluation également faite par l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) a estimé que 890 670 personnes ont été touchées par la sécheresse³⁵.
41. Les préfectures les plus impactées par les séquences sèches se trouvent dans les régions des Savanes, Centrale et de la Kara, affectant la production de maïs, culture de référence du logiciel ARV. Sept préfectures des Savanes ont été les plus touchées en termes de risque d'insécurité alimentaire.

³⁴ Programme de l'ARC au Togo, « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », Aout 2022. Programme de l'ARC au Togo.

³⁵ République Togolaise, « PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL (PDMO) ».

Figure 2 - Indice de sécheresse en juillet 2022 dans le nord du Togo comparé à la médiane des dix dernières années de l'indice



42. L'assurance sécheresse de la compagnie ARC Ltd couvre deux saisons pluvieuses : la grande saison au nord (zone monomodale) de la 13^e décade (1^{er} mai) à la 18^e décade (30 juin), et la petite saison au sud (zone bimodale) de la 24^e décade (21 août) à la 25^e décade (10 septembre).
43. Il était envisagé que si cet indice dans la zone du nord se maintenait en tant que tel jusqu'à la fin de la campagne, environ 661 131 personnes pratiquant la culture du maïs pourraient être touchées par la sécheresse. Le coût de réponse atteindrait environ 23 800 716 USD, dépassant le seuil d'activation de l'assurance de 10 304 640 USD. Il était donc estimé que cela pouvait entraîner un décaissement maximal de 2 500 000 USD auprès de l'ARC Ltd.
44. Une notification de versement de 2,5 millions USD a été envoyée par ARC en octobre 2022, confirmant que le logiciel ARV estimait que les précipitations avaient été insuffisantes pour permettre une bonne croissance des cultures dans les régions du Nord, principalement dans la région des Savanes³⁶. **Le bulletin de fin de saison**

³⁶ Directeur Général du Groupe ARC, « Notification du Versement de l'indemnité d'assurance du Groupe de l'ARC à la République Togolaise et Initiation du Plan Définitif de Mise en Œuvre », 20 octobre 2022. Directeur Général du Groupe ARC.

ARC en novembre 2022 a confirmé l'analyse du bulletin de mi-saison ainsi que le décaissement maximal prévu³⁷.

2.2 Système de ciblage des bénéficiaires

45. Le PDMO planifiait d'atteindre 9 920 ménages, soit 69 444 personnes avec un paiement en espèces. Le ciblage est proportionnel par rapport à la population touchée par la sécheresse dans chaque préfecture.
46. Le ciblage des ménages dans les régions, préfectures, communes et villages devait être effectué par la Direction des statistiques, de l'informatique et de la documentation (DSID) en étroite collaboration avec l'ANPC. Ce ciblage se ferait sur la base des résultats d'enquêtes auprès des ménages par questionnaire (Proxy Means Test) et du Cadre Harmonisé. Les directions régionales de l'ANPC et de l'agriculture effectueraient le ciblage des villages sur la base des critères de vulnérabilité en lien avec la situation agricole, notamment la production et la pluviométrie.
47. Dans les villages ciblés, la sélection des ménages bénéficiaires serait assurée par les comités villageois de développement (CVD), assistés par les chefs de villages, les équipes des antennes de l'ANPC, les directions préfectorales de l'agriculture et les agents de l'ICAT. La validation communautaire de la liste des ménages bénéficiaires serait sanctionnée par un procès-verbal (PV) visé par les chefs de village. Les données et le PV original seront ensuite envoyés à la coordination nationale de l'ARC, qui se chargerait de la transmettre à la DSID pour traitement et contrôle.
48. Les critères de vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire seraient privilégiés. Les catégories de ménages à cibler sont entre autres :
 - les ménages ayant connu un choc lié à la sécheresse ;
 - les ménages ayant des difficultés à assurer trois repas par jour ;
 - les ménages ayant une source de revenus irrégulière et faible ;
 - les ménages dirigés par une femme allaitante, un(e) handicapé(e) ou un(e) malade chronique ;
 - les ménages dirigés par une veuve pauvre ou une personne de plus de 60 ans pauvre.
49. En dehors des séances de validation communautaire de la liste des ménages bénéficiaires, une enquête était prévue pour vérifier la vulnérabilité réelle des ménages ciblés. Les sources de vérifications sont le rapport d'enquête et les PV des séances de validation au niveau communautaire.
50. Sur la base des données de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) collectées pour le cadre harmonisé, l'exercice de ciblage avec l'appui communautaire démarrerait deux semaines après le versement des fonds par l'ARC.

³⁷ Programme de l'ARC au Togo, « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », novembre 2022.

2.3 Interventions et budget du gouvernement

51. La création d'un compte spécial était prévue au Trésor public pour la mise en œuvre de l'intervention à travers le virement des fonds aux structures porteuses de dossiers, selon les orientations de la coordination opérationnelle du PDMO.

52. Une modalité a été retenue dans le PDMO sur les trois proposées dans le PO, car c'était la première fois que le Togo recevait un décaissement de l'ARC³⁸. Celle-ci était le transfert monétaire. Il était prévu de verser un paiement en trois tranches à chaque ménage, d'une valeur totale de 214,21 USD, soit 71,4 USD par tranche. Les charges liées à la mise en œuvre représentaient un coût de 37,8 USD par paiement, qui serait pris en charge par le programme. Le calcul du budget s'est donc fait sur une base de 252,01 USD par ménage, pour 9 920 ménages ciblés.

Tableau 6 - Budget prévisionnel soumis dans le PDMO

Description	PART (%)	Montant par ménage (USD)	Nombre de ménages	Coût total (USD)
Assistance alimentaire (transfert d'espèces)	82,35	214,21	9 920	2 125 000
Toutes charges liées à la mise en œuvre :	17,65	37,8		375 000
<i>Dont le ciblage</i>	43	16,3		161 250
<i>Dont la commission de l'opérateur</i>	29	10,9		108 750
<i>Dont le suivi et évaluation</i>	25	9,5		93 750
<i>Dont les frais administratifs</i>	3	1,1		11 250
Total	100	252,01	9 920	2 500 000

Tableau 7 - Coûts estimés pour atteindre les objectifs fixés du nombre de transferts monétaires à effectuer par préfecture

Régions	Préfectures	Nombre de personnes à assister	Nombre de ménages ciblés ³⁹	Coût total USD (ménages ciblés*252,01)
KARA	BASSAR	2 653	379	95 514
	DANKPEN	3 580	511	128 780
CENTRALE	MÔ	844	121	30 494
	TCHAMBA	3 200	457	115 171
SAVANES	CINKASSE	5 638	805	202 873
	KPENDJAL	4 358	623	157 006
	KPENDJA-OUEST	6 631	947	238 659
	OTI	6 685	955	240 676
	OTI-SUD	6 894	985	248 236

³⁸ Confirmation de l'affirmation lors des entretiens clés

³⁹ Un ménage comprend sept personnes

	TANDJOARE	8 471	1 210	304 940
	TONE	20 490	2 927	737 651
	TOTAL	69 444	9 920	2 500 000

2.4 Résultats attendus

53. **Les résultats escomptés étaient que 64 999 personnes vulnérables ayant connu un choc lié à la sécheresse (parmi les 890 670 personnes identifiées⁴⁰) recevraient le transfert monétaire prévu pour aider à stabiliser leur sécurité alimentaire et subvenir à d'autres besoins essentiels.** Cette aide contribuerait à réduire le risque que les ménages aient recours à des mécanismes d'adaptation négatifs, notamment la vente d'actifs essentiels, qui compromettraient leur sécurité alimentaire future ou d'autres gains réalisés récemment. La planification du PDMO prévoyait que les distributions seraient effectuées entre février et mai 2023.

54. La mesure des résultats est principalement axée sur le processus, avec un délai maximum de 180 jours, un nombre d'erreurs d'inclusion et d'exclusion limité, et la garantie que les bénéficiaires reçoivent les sommes prévues. Aucun indicateur de résultat n'a été défini dans le cadre du suivi et de l'évaluation (S&E), tel que l'amélioration du score de consommation alimentaire des ménages ciblés, comme cela a été le cas dans d'autres pays (par exemple au Malawi).

Tableau 8 - Indicateurs de résultats

Résultat	Indicateur	Moyen de vérification
Les fonds de l'ARC sont mis en place	Notification du transfert des fonds de l'ARC	Compte du Trésor public dédié aux fonds de l'ARC
Les bénéficiaires ont été correctement ciblés	Taux d'erreur d'inclusion	Enquête de vérification Rapport de ciblage
Les bénéficiaires ont reçu le montant prévu	Nombre de bénéficiaires ayant reçu de l'argent liquide Montant distribué	Rapport de mission de suivi Rapport de distribution final
Acheminement plus rapide de l'aide aux ménages ciblés	Premier contact avec les bénéficiaires ciblés dans les 120 jours suivant le versement des fonds de l'ARC	Rapport d'évaluation du processus
Mise en œuvre plus rapide des activités dans le cadre de l'ARC	Délai global de 180 jours pour l'établissement et la mise en œuvre	Rapport d'évaluation du processus

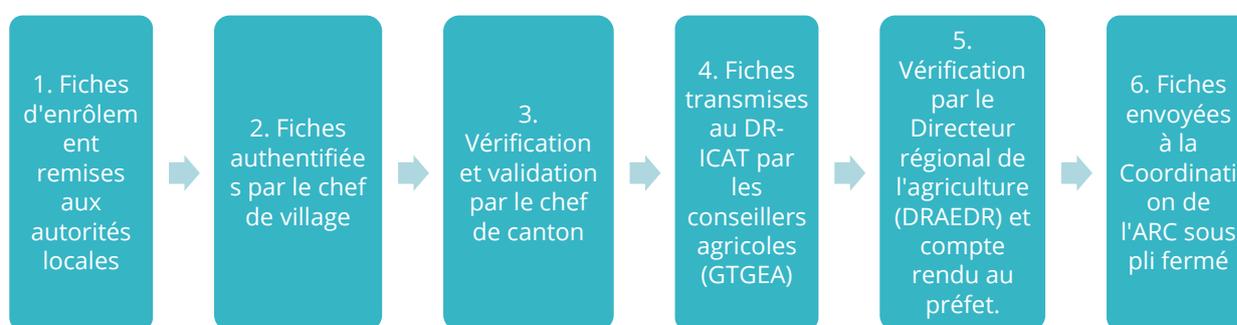
⁴⁰ Estimation de la population touchée selon une collecte de données sur le terrain faite par DSID/ICAT, DGMN entre juin et Août 2022.

3. Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs

3.1 Ciblage effectif

55. **La méthodologie de ciblage prévue dans le PDMO a globalement été utilisée dans le cadre de l'intervention. L'identification et la sélection des bénéficiaires ont été faites en plusieurs étapes pour éviter autant que possible les erreurs et garder une trace de redevabilité.** La méthodologie a été conçue pour impliquer le plus possible les autorités locales, car ce sont elles qui connaissent le mieux les besoins de la population. Le graphique ci-dessous présente les étapes mises en place pour effectuer le ciblage, qui suivent le processus défini dans le PDMO.

Figure 3 - Processus d'identification et ciblage des bénéficiaires



56. Les résultats de l'analyse avec les bénéficiaires dans les trois régions confirment que le processus s'est bien déroulé au niveau communautaire. **Seule une personne ne savait pas qui avait fait la sélection, ce qui démontre une certaine traçabilité et transparence dans la méthodologie de ciblage.** La quasi-totalité des répondants (96 %) affirme que les acteurs qui les ont sélectionnés pour recevoir l'assistance ARC sont les chefs de village (73 %), chefs de canton (28 %) et/ou CVD (49 %). Par ailleurs, il ressort de l'analyse des témoignages des femmes et hommes ayant participé aux focus groups que la sélection s'est faite au niveau communautaire et a été conduite ensemble par la chefferie et les responsables de CVD avec l'appui des conseillers agricoles.

57. **D'après les entretiens clés, le choix de critères de ciblage peu restrictifs a permis de décentraliser davantage les responsabilités au niveau local, ce qui a contribué au succès de la méthodologie.** Seulement trois des cinq critères de sélection listés dans le PDMO ont été retenus : i) avoir son champ dévasté par la sécheresse, ii) ménage confronté à la faim (un repas par jour), iii) ménage dirigé par une femme ou une veuve pauvre, avec une priorité aux ménages agricoles pauvres déplacés⁴¹. Ces critères de balisage peu restrictifs ont donné aux chefs de canton ou

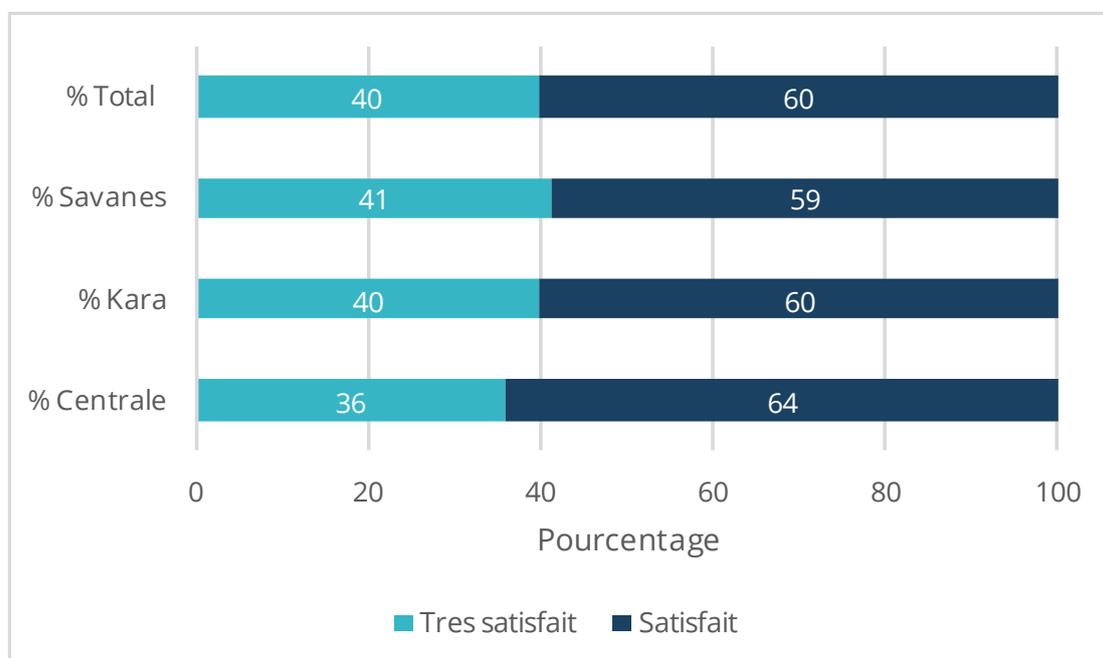
⁴¹ MAEDR - Programme ARC au Togo, « Critères de sélection des bénéficiaires », s. d.

de village une certaine flexibilité dans l'identification des personnes les plus nécessiteuses. Des informateurs régionaux ont suggéré que les critères auraient pu être plus évolutifs au cours du projet afin de mieux s'adapter aux évolutions du contexte et prendre en compte les déplacés internes.

58. Il a fallu trouver un équilibre entre le fait de respecter les délais et d'assurer la qualité lors du processus de ciblage. Certes la méthodologie de ciblage a été rigoureuse, car elle a impliqué plusieurs parties prenantes sur le terrain. Cependant, le processus a été long, car la saisie et l'apurement des fiches ont nécessité plus d'un trimestre⁴². Cela a exigé beaucoup de temps et de ressources pour que les bonnes personnes soient sélectionnées (voir [section 4.2](#) pour plus d'informations sur les défis du ciblage).

59. Il existe une dichotomie entre la perception des bénéficiaires du processus de sélection. En un premier temps, tous les répondants ont affirmé être satisfaits de la manière dont ils ont été informés de l'assistance, comme le met en évidence la Figure 4 ci-dessous. La principale raison avancée par les répondants est que l'information a été reçue à temps (68,82 %, n=340). Dans l'ensemble, la communication concernant la sélection a été bien relayée au niveau des autorités. 86 % des individus savaient qu'ils étaient sélectionnés en fonction de critères, notamment le fait d'appartenir à un ménage dirigé par une femme ou une veuve, ou à un ménage pauvre affecté par la sécheresse.

Figure 4 - Satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la communication autour du ciblage et du processus d'enregistrement



⁴² Coordonnateur national - Programme de l'ARC au Togo, « Point sur le relevé de conclusion de la réunion du groupe technique de travail sur l'analyse du fichier des sinistrés à assister dans le cadre l'ARC » (Lomé, 6 septembre 2023).

60. **En revanche, une grande partie des bénéficiaires (45 %, n=340) estiment que le ciblage aurait pu être mieux fait, car ils** connaissent des ménages dans le besoin qui n'ont pas reçu l'assistance, ou l'inverse pour 13 % d'entre eux. **Cette impression est d'autant plus marquée parmi les non-bénéficiaires.** Les femmes non-bénéficiaires, surtout dans les Savanes et la Kara, appréhendent le processus de sélection avec méfiance, soupçonnant un favoritisme. Les hommes non bénéficiaires sont moins unanimes dans leur perception du processus, bien que certains estimaient qu'ils remplissaient toutes les conditions pour recevoir cette assistance.
61. **Une cause probable des erreurs de ciblage perçues pourrait être les niveaux de vulnérabilité socio-économique très proches entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires** (la majorité de la population étant vulnérable), ce qui expliquerait qu'ils ne parviennent pas à comprendre pourquoi un ménage est identifié et pas un autre. Par exemple, cette perception d'exclusion est la plus élevée dans les Savanes (55 %), ce qui coïncide avec le fait qu'il s'agit de la région la plus pauvre du Togo et de la région où le taux de perception d'erreur d'inclusion est le plus faible (4 %). Ce phénomène correspond au résultat obtenu avec le groupe temois lors de l'évaluation en Côte d'Ivoire.⁴³ Un autre élément à considérer pourrait être que les fonds de l'ARC n'étaient peut-être pas suffisants par rapport au nombre de ménages touchés par l'insécurité alimentaire (selon la classification du cadre harmonisé (CH)).
62. **Ces erreurs pourraient également être attribuées au fait que tout le monde (bénéficiaires et non-bénéficiaires) n'a pas eu accès aux mêmes informations lors de la phase de sensibilisation.** Une approche de sensibilisation en cascade ayant été utilisée, il est alors difficile de contrôler précisément les informations transmises aux communautés⁴⁴. Des exemples de manque de communication ont été constatés à l'issue de la phase de sensibilisation, notamment :
- Ceux qui n'ont pas reçu l'assistance comprenaient mal les critères de sélection ; cela a créé un ressenti négatif et certaines personnes ont accusé les chefs de partialité ou de favoritisme.
 - Certains bénéficiaires et non-bénéficiaires rencontrés lors des discussions de groupe ont déclaré penser qu'il fallait **détenir une carte d'électeur** pour recevoir l'assistance. Cela a, selon eux, pu écarter certaines personnes qu'ils estimaient remplir les conditions pour bénéficier de cet appui.
 - Des participants au FGD ont déclaré que lors du premier recensement, ils n'avaient pas conscience de la raison pour laquelle on venait prendre leurs coordonnées. Comme de nombreuses enquêtes ont été menées dans la région, certains n'avaient pas eu envie d'y participer. Ils s'estiment donc avoir été exclus de ce fait.

⁴³ Loïc Couasnon et al., « Évaluation du Processus de Paiement ARC 2020 en Côte d'Ivoire » (Key Aid Consulting, IRAM, octobre 2022).

⁴⁴ Informations obtenues lors de séance de validation des résultats préliminaires avec des membres du GTT

63. **Selon les communautés, il n'existait pas de mécanisme clair pour remédier aux erreurs de ciblage, ce qui a davantage exacerbé les erreurs d'exclusion perçues, en particulier parmi les non-bénéficiaires.** À la question : « Aviez-vous connaissance de l'existence d'un mécanisme permettant de soumettre des plaintes ou des suggestions dans le cadre de l'assistance que vous avez reçue ? », 96,76 % des répondants ont répondu « Non ». Les réponses demeurent quasiment identiques quand on se réfère aux données collectées lors des discussions de groupes, aussi bien avec les bénéficiaires que les non-bénéficiaires. En octobre 2023, une séance de distribution des listes a eu lieu chez les chefs des préfectures cibles pour garantir la transparence du processus⁴⁵. Cependant, comme les FGD ne mentionnent pas ce processus, il est possible que la communauté l'ait perçu comme un partage d'informations plutôt que comme une opportunité de faire part de leurs impressions. Selon des entretiens clés, une validation communautaire des listes dans chaque village aurait été plus efficace, mais moins rentable en termes de coûts.

3.2 Bénéficiaires ciblés, par genre

64. **Le nombre d'individus ciblés correspond aux projections du PDMO** (voir tableau 9 ci-dessous). Par moment, de très faibles écarts sont observés entre le nombre prévu et le nombre effectif, par exemple 2 505 individus à Bassar au lieu de 2 653. Toutes les préfectures visées ont été couvertes en respectant les proportions prévues, calculées par rapport au pourcentage de la population touchée par la sécheresse dans chaque préfecture. Le nombre final d'individus ciblés s'élève à 68 407, contre les 69 444 visés. Cette différence s'explique par le fait que la liste finale de la SPT comptait 69 418 individus parmi lesquelles 1 011 n'ont pas pu récupérer leur paiement (chiffre réparti proportionnellement entre les préfectures).

Tableau 9 - Nombre d'individus prévus et identifiés pour l'assistance ARC 2022-23⁴⁶

Région	Préfecture	Nombre d'individus prévus (PDMO)	Nombre d'individus effectifs (SPT)
Centrale	MO	844	840
Centrale	Tchamba	3 200	3 111
Kara	Bassar	2 653	2 505
Kara	Dankpen	3 580	3 775
Savanes	Cinkasse	5 638	5 538
Savanes	Kpendjal	4 358	4 452
Savanes	Kpendja-ouest	6 631	6 453
Savanes	Oti	6 685	6 673
Savanes	Oti-sud	6 894	6 746
Savanes	Tandjoare	8 471	8 465
Savanes	Tone	20 490	19 849
Total		69 444	68 407

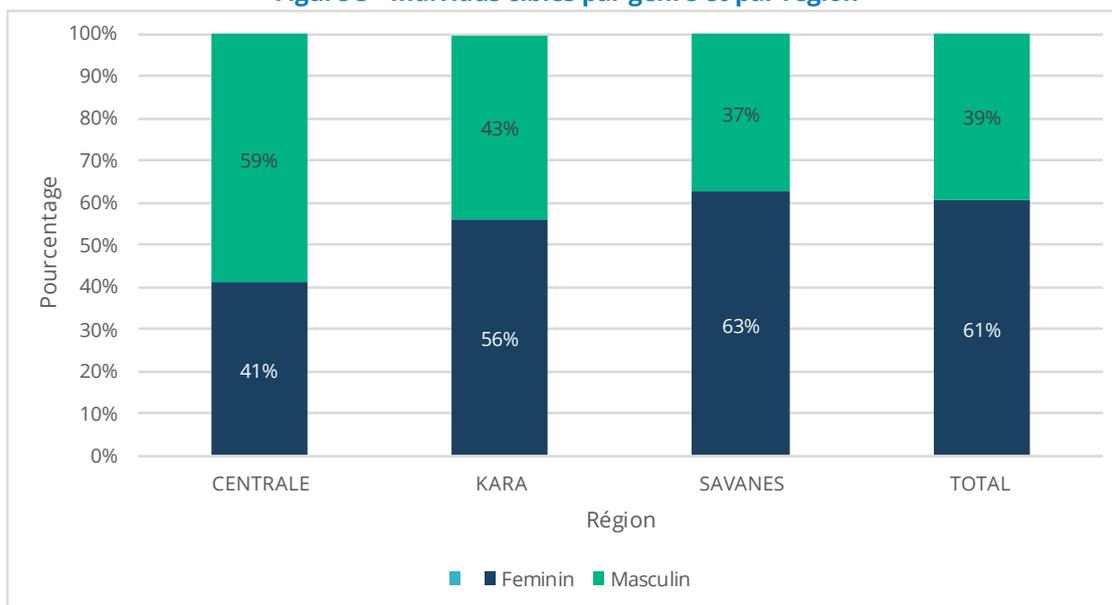
65. Le PDMO n'a pas défini d'objectif précis concernant le pourcentage de femmes à cibler. **Cependant, grâce à l'accent mis sur le genre dans les critères de ciblage,**

⁴⁵ ARC, République Togolaise, « Rapport final de mise en œuvre ».

⁴⁶ Données issues de la base de données partagée par la SPT

un succès notable a été atteint : 61 % des personnes ciblées étaient des femmes⁴⁷. Cette proportion varie par région. Elle était particulièrement élevée dans la région des Savanes (63 %) et un peu inférieure à la moyenne dans la Centrale (41 %) ⁴⁸. Cela est cohérent par rapport au contexte d'insécurité alimentaire au Togo qui est plus marqué pour les femmes que pour les hommes⁴⁹.

Figure 5 - Individus ciblés par genre et par région



66. Une des réussites du ciblage est que la priorisation des femmes a été globalement bien comprise et non contestée par les bénéficiaires et non-bénéficiaires (hommes ou femmes), soulignant la pertinence de ce critère dans le contexte togolais. Les femmes bénéficiaires interrogées dans les trois régions disent avoir observé un vif intérêt en faveur de la gent féminine, en particulier des femmes chefs de ménage. Le même constat ressort de l'analyse des déclarations des hommes bénéficiaires ainsi que des non-bénéficiaires. Il est compréhensible que les femmes soient priorisées, étant donné qu'elles représentent plus de la moitié de la population agricole active, mais qu'elles ont un accès plus limité que les hommes au crédit, aux intrants et au matériel agricole⁵⁰.

3.3 Cash distribué

67. Grâce aux enseignements tirés de la phase de ciblage, l'équipe ARC a apporté plusieurs modifications au processus de distribution initialement prévu dans

⁴⁷ Données issues de la bases sinistres final partagée par le coordinateur ARC au Togo

⁴⁸ L'équipe d'évaluation n'a pas les données nécessaires pour expliquer cette variation entre les régions. Les groupes de discussion et entretiens qualitatifs dans chaque région ont tous fait allusion au fait que le genre était un facteur déterminant dans le processus de ciblage.

⁴⁹ Programme Alimentaire Mondiale, « Projet de plan stratégique de pays — Togo (2019-2023) » (Rome, 21 mars 2019), https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000103469.

⁵⁰ Programme Alimentaire Mondiale.

le PDMO, démontrant ainsi sa capacité d'apprentissage et d'adaptation pour accroître l'efficacité et pertinence du projet.

68. Tout d'abord, le calcul du montant du transfert a été effectué au niveau individuel plutôt qu'au niveau des ménages, avec une limite de sept personnes maximum du même ménage pouvant bénéficier de l'assistance. Ceci évitait les risques de mauvaise répartition de l'assistance dans les ménages pour éviter qu'un chef de ménage ne partage pas avec les autres membres⁵¹. Le montant prévu à distribuer était donc de 18 000 FCFA, soit l'équivalent de 30,6 USD par personne, avec les frais de service pris en charge par le projet, correspondant au montant du PDMO (214 USD prévus par ménage/7 personnes = 30,6 USD).
69. **Ensuite, le mécanisme de distribution a été modifié pour privilégier les paiements en espèces plutôt que les transferts électroniques⁵², même si cela a requis plus d'efforts au sein du GTT.** Cette décision a été motivée par un grand nombre de faux numéros, de numéros incorrects et de doublons identifiés lors de la saisie des listes de bénéficiaires⁵³. Par conséquent, la Société des Postes du Togo (SPT) a été engagée pour effectuer le travail, remplaçant ainsi T-Money qui devait initialement assurer les transferts électroniques.
70. Finalement, en raison de contraintes temporelles, le paiement a été effectué en une seule tranche au lieu de trois.
71. **L'équipe d'évaluation estime que les quantités prévues à distribuer ont été atteintes.** Ce jugement évaluatif repose sur les informations ci-dessous :
- L'ensemble des ménages interrogés de manière aléatoire ont confirmé avoir reçu l'assistance. Les quantités reçues sont conformes aux quantités mentionnées dans le PDMO. Tous les bénéficiaires interrogés de manière aléatoire et dans les groupes de discussion ont confirmé avoir reçu 18 000 FCFA de la SPT.
 - D'après le rapport de la Société des Postes, les quantités ont bien été distribuées. Au total, 68 407 bénéficiaires ont été payés sur les 69 418 prévus, soit un taux de couverture de 98,54 %. L'opération de paiement s'est terminée le 25 janvier 2024⁵⁴.
72. **1 011 personnes n'ont pas retiré leur transfert⁵⁵, même après avoir eu la possibilité de le récupérer à un autre moment.** Les raisons de la non-couverture à 100 % de la cible, sont essentiellement le déplacement de certains bénéficiaires hors de leurs localités d'origine, et les cas de décès pour lesquels les ayants droit ne

⁵¹ Selon les entretiens clés.

⁵² Coordonnateur national - Programme de l'ARC au Togo, « Point sur le relevé de conclusion de la réunion du groupe technique de travail sur l'analyse du fichier des sinistrés à assister dans le cadre l'ARC ».

⁵³ Programme de l'ARC au Togo, « TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU RENSEIGNEMENT DES INFORMATIONS SUR LES SINISTRÉS », s. d. Programme de l'ARC au Togo.

⁵⁴ République Togolaise, ARC, « RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE - Juin - Décembre 2023 ». République Togolaise, ARC.

⁵⁵ Société des Postes du Togo, « Etat détaillé du bordereau de transmission des paiements MIN. AGRI », 25 janvier 2024.

se sont pas manifestés⁵⁶. D'autres raisons ressortent de l'analyse des données qualitatives collectées auprès des informateurs clés dans les régions, telles que la non-conformité entre les noms figurant sur les pièces d'identité et ceux répertoriés sur les listes de la SPT, mais également la confusion occasionnée par des noms et prénoms identiques portés par des personnes différentes.

3.4 Budget estimé par rapport au montant du versement

73. Selon le rapport du plan opérationnel final, le budget s'élevait au maximum à 2,8 millions USD⁵⁷. Le paiement de l'assurance s'est élevé à 2,5 millions USD (1 505 000 000 FCFA), ce qui représente 89 % du paiement maximum possible⁵⁸.

74. Cependant, selon les estimations du logiciel ARV en août 2022⁵⁹, un décaissement maximal de 2,5 millions USD était attendu de l'ARC Ltd, ce qui fut confirmé dans le bulletin de l'ARV en novembre 2022⁶⁰. Dans ce cas, le paiement de l'ARC a représenté 100 % du montant requis.

75. Conformément au PO, un compte a été ouvert auprès du Trésor public, au sein du ministère des Finances (MEF), où les fonds de l'ARC ont été déposés. Les paiements sont effectués directement aux prestataires de services, tels que la SPT, une fois les services fournis et la présentation de toutes les pièces justificatives, validées et certifiées conformes par l'autorité de la Direction des opérations de l'ANPC et le superviseur de l'ARC au Togo⁶¹.

3.5 Total des dépenses actuelles

76. Les données concernant les finances récoltées par l'équipe d'évaluation sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 - Dépenses effectuées dans le cadre de l'intervention^{62,63}

Description	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total (FCFA)	Date du paiement
-------------	----------	----------------------	-------------------	------------------

⁵⁶ République Togolaise, ARC, « RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE - Juin - Décembre 2023 ». République Togolaise, ARC.

⁵⁷ République Togolaise, « Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) - Plan opérationnel du Togo arc-saison agricole 2021-2022-Sécheresse ». République Togolaise.

⁵⁸ Directeur Général du Groupe ARC, « Notification du Versement de l'indemnité d'assurance du Groupe de l'ARC à la République Togolaise et Initiation du Plan Définitif de Mise en Œuvre », 20 octobre 2022. Directeur Général du Groupe ARC.

⁵⁹ Programme de l'ARC au Togo, « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », Aout 2022. Programme de l'ARC au Togo.

⁶⁰ Programme de l'ARC au Togo, « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », novembre 2022. Programme de l'ARC au Togo.

⁶¹ Confirmé dans les entretiens clés

⁶² MAEDR - Programme ARC au Togo, « SITUATION DES CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INDEMNISATION DES SINISTRES », juin 2024. MAEDR - Programme ARC au Togo.

⁶³ Société des Postes du Togo, « Etat détaillé du bordereau de transmission des paiements MIN. AGRI ». Société des Postes du Togo.

Coûts opérationnels directs			1 231 326 000	
Paiement en espèces (payés)	68 407	18 000	1 231 326 000	Novembre 2023
<i>Paiements en espèces non payés</i> ⁶⁴	<i>1 011</i>	<i>18 000</i>	<i>17 946 000</i>	
Coûts de mise en œuvre indirects			97 497 290	
Sensibilisation des acteurs à la base pour l'identification des producteurs vulnérables	1	1	12 337 000	6 juin 2023
Saisie des données des bénéficiaires sur Kobo Toolbox	1	1	5 044 440	8 août 2023
Production et affichage des listes de bénéficiaires	1	1	7 630 900	13 octobre 2023
Suivi des paiements et collecte de données	1	1	7 685 490	17 novembre 2023
Prestation de la Société des Postes du Togo	1	1	61 566 300	5 février 2024
Total			1 328 823 290	
Paiement ARC			1 505 000 000	29 mars 2023
Reliquat			176 176 710	

77. Les 17 946 000 FCFA représentant les paiements en espèces qui n'ont pas pu être payés ont été reversés sur un compte dédié au Trésor public.

78. Seulement 43 % du budget alloué pour la mise en œuvre a été dépensé, comme le montre le tableau 11 ci-dessous⁶⁵.

Tableau 11 - Comparaison budget réel et budget prévu

Description	Budget prévisionnel USD ⁶⁶	Dépenses réelles USD ⁶⁷	Différence
Transfert d'espèces	2 125 000	2 045 392	79 608
Toutes charges liées à la mise en œuvre	375 000	161 956	213 044
<i>Dont le ciblage (sensibilisation, collecte, production des listes)</i>	161 250	41 549	119 701
<i>Dont la commission de l'opérateur</i>	108 750	102 270	6 480
<i>Dont le suivi et évaluation</i>	93 750	18 137	75 613
<i>Dont les frais administratifs</i>	11 250	0 ⁶⁸	11 250

⁶⁴ En guise d'information uniquement, non compté dans les dépenses effectuées

⁶⁵ Taux de 602, calculé par rapport au taux du 29 mars (2,5 m USD représente 1 505 000 000 FCFA)

⁶⁶ République Togolaise, « PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL (PDMO) ». République Togolaise.

⁶⁷ MAEDR - Programme ARC au Togo, « SITUATION DES CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INDEMNISATION DES SINISTRES ». MAEDR - Programme ARC au Togo.

⁶⁸ Incorporé directement dans les autres lignes du budget

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	2 500 000	2 207 348	292 652
----------------------------------	------------------	------------------	----------------

79. **La différence entre le budget prévu et les dépenses réelles signifie que les coûts de mise en œuvre représentent seulement 7,34 % du budget total** (Tableau 12). Ceci est nettement inférieur à ce qui était prévu dans le PDMO. D'une part ceci reflète des gains d'efficacité ([voir section 5.1](#)). D'un autre côté, ceci laisse à suggérer qu'une meilleure planification budgétaire aurait pu améliorer l'efficacité du projet, par exemple, en augmentant tant soit peu le nombre de bénéficiaires. Une discussion entre les membres du GTT serait bénéfique pour évaluer ce point⁶⁹.

Tableau 12 - Ratio prévu vs ratio effectué⁷⁰

Description	Part PDMO	Part réelle
Transfert d'espèces	82,35 %	92,66 %
Toutes charges liées à la mise en œuvre	17,65 %	7,34 %
Total	100 %	100 %

80. Le solde restant sur le compte est reversé au Trésor public. Il servira probablement à payer les bénéficiaires en déplacement lors des opérations de paiement. Il sera également utilisé pour finaliser les activités du processus, comme le partage d'expériences et les sorties sur le terrain pour la capitalisation. Enfin, il pourra financer des œuvres socio-collectives dans les localités concernées. Toutefois, seules les autorités pourront déterminer l'usage final du budget, en particulier pour la dernière activité mentionnée.

3.6 Suivi et évaluation : système mis en place par le gouvernement à des fins de suivi du PDMO dans son ensemble

81. **Le GTT a mis en place un système de suivi et évaluation pour superviser l'assistance déboursée au Togo.** Ceci consistait principalement en une mission de suivi lors de la distribution des paiements aux bénéficiaires réalisée par le GTT. Il y avait un groupe de suivi pour la région Centrale et de la Kara et un autre pour la région des Savanes. Les agents de l'ICAT⁷¹ ont fait les enquêtes de terrain et ont fourni des comptes rendus réguliers. Cependant, certains informateurs clés ont mentionné que ces comptes rendus auraient pu être plus systématiques et plus rigoureux. Ceci était complété par la réconciliation des paiements quasi quotidienne transmise par la SPT au MAEDR.

82. Le système de suivi mis en place **est considéré comme étant limité par rapport aux besoins.** Des missions de suivis étaient prévues dans le PDMO, mais il aurait été bénéfique d'en avoir plus de prévues, telles qu'une enquête de vérification de ciblage pour mesurer les taux d'erreur d'inclusion et d'exclusion, et un suivi post distribution pour mesurer l'utilisation de l'assistance et la satisfaction quant à la quantité.

⁶⁹ L'équipe d'évaluation n'a pas suffisamment de données pour porter jugement

⁷⁰ Ce tableau ne prend pas en compte qu'il reste 11,71 % du budget à consommer

⁷¹ Insitut de Conseil et d'appui technique

Cependant, étant donné que les indicateurs du plan de suivi et d'évaluation du PDMO sont axés sur le processus, il aurait été difficile pour le GTT de rendre compte des indicateurs de résultats.

83. La désagrégation des données de ciblage par sexe et par région est une réussite notable, car cela a contribué à la forte intégration de la dimension de genre dans le projet.

3.7 Résultats effectifs du PDMO : principales constatations

84. Pour rapporter les résultats obtenus, l'équipe d'évaluation a repris le plan de suivi-évaluation proposé dans le rapport PDMO.

Tableau 13 - Système de notation adopté et significations

Couleur	Signification
	Vert, réussite — aucun problème ou problème mineur
	Orange, acceptable — les raisons à l'origine des variations sont acceptables, mais il faut les mettre à profit comme outil d'apprentissage pour l'avenir
	Rouge, échec — non-respect des critères de l'audit ayant des implications pour la réussite du programme

Tableau 14 - Tableau de suivi-évaluation du paiement mis à jour

Résultat	Indicateur	Degré d'atteinte de l'indicateur	Moyens de contrôle/ vérification
<u>Résultat 1</u> : Les fonds de l'ARC sont mis en place	Notification du transfert des fonds de l'ARC	Notification de versement des fonds reçus en octobre 2022. Preuve de virement sur le compte de la MEF le 29 mars 2023 (2023-938741-1). Aucune notification officielle de la part d'ARC pour signaler que le versement a été mis en place.	Lettre de notification de versement de la part de l'ARC. Preuve de virement. Atelier avec les membres du GTT.
<u>Résultat 2</u> : Les bénéficiaires ont été correctement ciblés	Taux d'erreur d'inclusion	Non mesuré - aucune donnée de suivi formelle n'est disponible pour rendre compte de ces indicateurs. Par ailleurs, l'enquête a interrogé les répondants sur les erreurs perçues : 12,65 % ont estimé qu'il y avait des erreurs d'inclusion et 45,29 % des erreurs d'exclusion.	Enquête quantitative de l'évaluation
<u>Résultat 3</u> : Les bénéficiaires ont	Nombre de bénéficiaires ayant	98,54 % de la cible prévue a été atteinte.	Rapport de paiement de la SPT.

reçu le montant prévu	reçu de l'argent liquide. Montant distribué	100 % des bénéficiaires ont reçu 18 000 CFA de la part de la SPT.	Enquête quantitative de l'évaluation.
Résultat 4 : Acheminement plus rapide de l'aide aux ménages ciblés	Premier contact avec les bénéficiaires ciblés dans les 120 jours suivant le versement des fonds de l'ARC	Fonds reçus le 29 mars et la procédure de ciblage débuta le 12 juin 2023, ce qui représente un délai de 76 jours.	Rapport de suivi de la mise en œuvre du projet. Atelier avec les membres du GTT.
Résultat 5 : Mise en œuvre plus rapide des activités dans le cadre de l'ARC	Délai global de 180 jours pour l'établissement et la mise en œuvre	Fonds reçus le 29 mars et les paiements ont débuté le 3 novembre 2023. Ceci représente un délai global de 220 jours (7 mois).	Rapport de suivi de la mise en œuvre du projet. Atelier avec les membres du GTT.

85. **Les objectifs fixés dans le cadre du PDMO ont été atteints en majorité.** Le nombre prévu de bénéficiaires (69 444) a effectivement été atteint à 98,54 %. Cependant, l'assistance a été distribuée en dehors de la période prévue (pour plus de détails sur les raisons des retards voir [Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement](#)), en novembre 2023.

4. Procédures opérationnelles standard : niveau de conformité du gouvernement

4.1 Évaluation des POS : grille d'évaluation

86. Le système de notation par feux de signalisation ci-dessous a été adopté pour déterminer la conformité aux procédures standard d'opération.

Tableau 15 - Système de notation adopté et significations

Couleur	Signification
	Vert, réussite — aucun problème ou problème mineur
	Jaune, acceptable — les raisons à l'origine des variations sont acceptables, mais il faut les mettre à profit comme outil d'apprentissage pour l'avenir
	Rouge, échec — non-respect des critères de l'audit ayant des implications pour la réussite du programme
	Beige, non évalué — POS ne reflète pas la situation qui a été effectivement mise en œuvre et ne peut donc pas être évaluée par l'équipe d'évaluation.

Tableau 16 - Procédures Opérationnelles Standard (POS) : Niveaux de conformité et résultats de l'évaluation⁷²

Instruction permanente (numéro et intitulé)	Responsable	Date prévue d'achèvement	Délai d'exécution prévu	Degré de conformité	Commentaires	Source(s) Preuve(s)
Processus d'informations et de planification						
POS 1 : Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et autres moyens de subsistance	GTT Sécheresse, SAP Sécurité alimentaire	Continu	30- 45 jours		Conforme : Chaque année, des bulletins de suivi de la campagne et des analyses du CH et du SAP sont élaborés. Tout cela a été réalisé lors de la campagne de la sécheresse.	Atelier
POS 2 : Mise à jour des bases de données de contacts	Coordonnateur ARC, Point focal ANPC/ARC	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	2 - 4 jours		Conforme : Plusieurs réunions ont eu lieu avec le GTT pour sélectionner les partenaires.	Atelier
POS 3 : Élaboration et soumission du PDMO	GTT Planification/ Vulnérabilité Coordonnateur de l'ARC	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	15 jours		Conforme : Les activités ont commencé le lendemain de la notification de versement. Toutes les activités prévues ont été réalisées, des ateliers jusqu'à la soumission du PDMO. La validation a pris plus de temps que prévu en raison de l'absence de membres du groupe ARC au niveau régional.	Ateliers Rapports d'atelier
POS 4 : Nouvelle soumission du PDMO (si nécessaire)	Coordonnateur ARC	Dès que la décision concernant le processus d'examen du PDMO a été communiquée	5-7 jours		Conformité non évaluée : Cette activité n'a pas été réalisée, car il n'y a pas eu besoin de faire une nouvelle soumission.	
POS 5 : Coordination de l'évaluation des besoins	DG ANPC	Fin de la campagne agricole	5-7 jours		Partiellement conforme : Un suivi sur le terrain a été effectué fin novembre pendant deux semaines	

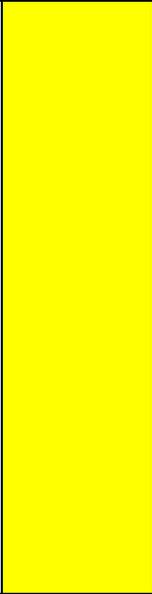
⁷² Données obtenues lors de l'atelier avec des membres du GTT en mars 2024

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2022-23 au Togo

					(plus long que les 7 jours attribués) pour vérifier l'impact réel de la sécheresse par préfecture, afin de comparer avec les résultats générés par le logiciel ARV.	
POS 6 : Modification du PDMO (s'il y a lieu)	Coordonnateur de l'ARC	Suite à l'évaluation des besoins	2-4 jours		Conforme : Ceci a eu lieu fin août 2023, à l'issue de l'analyse des fiches de bénéficiaires. Seul le mode de paiement a changé, passant de monétaire à en espèces et en une tranche plutôt que trois.	Rapport GTT Atelier
<i>Processus financiers</i>						
POS 7 : Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière sélectionnée/ désignée	Coordonnateur de l'ARC ⁷³ Représentant DGTCP	30 jours avant que le versement ne soit effectué	2-5 jours		Non conforme : Le versement a été effectué le 29 mars 2023 alors que la date prévue était en décembre 2022. La procédure administrative a été longue, ce qui a aussi retardé la validation du PDMO. De plus, il n'y a pas eu de notification officielle confirmant que le transfert avait eu lieu, ce qui aurait été nécessaire.	MEF Atelier
POS 8 : Notification du transfert potentiel de fonds aux partenaires d'exécution	Coordonnateur de l'ARC Représentant DGTCP		3-6 jours		Conforme : Fait en un jour en avril 2023. Le point fort a été la rapidité d'exécution grâce à la bonne communication entre les acteurs du GTT.	MEF MAEDR
POS 9 : Vérification de l'arrivée des fonds de l'ARC sur le compte national	Coordonnateur de l'ARC Représentant DGTCP		3-6 jours		Conforme : Fait en un jour en avril 2023.	MEF
POS 10 : Transfert des fonds aux partenaires chargés de l'exécution	DGCTP Coordonnateur de l'ARC /Agent	Après le versement	3-7 jours		Conforme : Il a fallu deux jours pour produire les documents pour justifier le transfert. Fait en avril 2023.	MEF Coordination nationale de l'ARC

⁷³ Les phrases barrées montrent ce qui était initialement prévu

	comptable ANPC					
<i>Processus opérationnels</i>						
POS 11 : Coordination	DG ANPC Coordination ARC	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	3 - 7 jours		Partiellement conforme : Les partenaires d'exécution ont été informés rapidement, étant membres du GTT. Les structures nationales et infranationales ont été informées du versement du 12 au 16 juin 2023, en raison de la nécessité de démarrer la phase de ciblage dans les délais impartis.	Atelier
POS 12.1 : Ciblage et inscription <i>Identifier les bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires</i>	ICAT Autorités locales	Dès qu'un versement est confirmé	10-14 jours		Partiellement conforme : L'identification a pris 19 jours, du 16 au 30 juin 2023. Pour différencier les noms, souvent similaires et difficiles à écrire, le GTT s'est appuyé sur les cartes d'électeurs. Pour ceux qui n'en avaient pas, ils ont utilisé le témoignage de personnes (tel que le chef du village). Cette compilation de la liste a pris plus de temps que prévu.	Atelier Entretiens qualitatifs
POS 12.2 : Ciblage et inscription <i>Vérifier l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque district ou comté identifié</i>	ICAT GTT	Dès qu'un versement est confirmé	2-3 jours		Non conforme : Cette étape a pris 30 jours au lieu de 3, s'étalant du 31 juillet au 30 août 2023. Les listes étaient manuscrites, cela a nécessité beaucoup de temps pour les transcrire électroniquement dans l'outil Kobo Toolbox et des doublons ont été identifiés.	Atelier Entretiens qualitatifs Rapport GTT
POS 13 : Passation de marchés (si requis par l'intervention choisie)	ANPC PRMP	Dès qu'un versement est confirmé	4-7 jours		Conformité non évaluée : Étape non exécutée pour ce projet – pas pertinent pour le choix de modalité	

<p>POS 14 : Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants</p>	<p>DAAF GTT</p>	<p>10 jours avant le versement</p>	<p>5-7 jours</p>		<p>Conforme : Cela a eu lieu le 6 septembre 2023, lors de la réunion du GTT. Bien que cela ait eu lieu plusieurs mois après le versement, ce moment était opportun, car ce n'est qu'après la saisie des données des bénéficiaires en août 2023 qu'il est devenu évident qu'il était impossible de faire des transferts monétaires par téléphone. Ainsi, lors de cette réunion, le paiement en espèces a été choisi et la SPT a été identifiée pour remplacer TMoney.</p>	<p>Rapport réunion GTT Atelier Entretiens qualitatifs</p>
<p>POS 15 : Établir des canaux de communication clairs entre les partenaires d'exécution</p>	<p>Chargé de communication GTT</p>	<p>Dès qu'un versement est confirmé En continu</p>	<p>3-7 jours</p>		<p>Conforme : Le GTT s'est réuni régulièrement. Ces réunions sont un bon canal de communication.</p>	<p>Atelier Entretiens qualitatifs</p>
<p>POS 16.1 : Suivi et évaluation</p> <p><i>Déterminer les besoins supplémentaires en personnel et en formation en matière de S&E, en vue d'un éventuel versement</i></p>	<p>Planification</p>	<p>Dès qu'une possibilité de versement est identifiée</p>	<p>3-5 jours</p>		<p>Partiellement conforme : Il n'y a pas eu d'évaluation interne des besoins, même si cela est nécessaire. Le paiement venait d'être effectué, ce qui a laissé peu de temps et a révélé un manque de ressources pour cette tâche. Un appui au mécanisme de suivi-évaluation des risques et catastrophes au Togo a été réalisé avec le soutien externe d'un consultant de l'ARC en décembre 2023 et février 2024. Un diagnostic de l'état des lieux a été réalisé, des indicateurs ont été inventoriés, un cadre de résultats a été développé, et une plateforme informatisée a été mise en place pour digitaliser la</p>	<p>Atelier Rapport du consultant externe</p>

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2022-23 au Togo

					collecte, l'analyse et la génération de rapports.	
POS 16.2 : Suivi et évaluation <i>S'assurer que les partenaires d'exécution connaissent bien les exigences de l'ARC en matière de S&E (compte rendu mensuel et rapport final de mise en œuvre)</i>	Planification	Dès qu'un versement est confirmé	3-5 jours		Partiellement conforme : Cette étape a été remplacée par un suivi du processus du paiement effectif sur le terrain. Des équipes furent envoyées sur le terrain du 22-28 novembre 2023.	Rapport du GTT
POS 16.4 : Suivi et évaluation <i>S'assurer que les partenaires d'exécution soumettent chaque mois des comptes rendus d'avancement</i>	Planification	Se poursuit pendant le versement	3-5 jours		Conforme : Le partenaire d'exécution, la SPT, a envoyé un compte rendu chaque semaine et un rapport global à la fin.	Rapport SPT
POS 16.5 : Suivi et évaluation <i>Soumettre des rapports de suivi mensuels au Secrétariat de l'ARC</i>	Coordonnateur de l'ARC	Se poursuit pendant le versement	4-7 jours		Conforme : Le modèle du rapport dans le PDMO a été bien utilisé pour soumettre des rapports de suivi.	Atelier
POS 16.6 : Suivi et évaluation <i>Soumettre le rapport final de mise en œuvre au Secrétariat de l'ARC</i>	Coordonnateur de l'ARC	Pas mentionné dans le POS	14-21 jours		Conforme : La Poste a clôturé l'opération le 25 janvier, le rapport final a été soumis dans les délais, le 30 janvier 2024. De plus, un rapport général de la mise en œuvre a été préparé pour le MEF.	Rapport final envoyé à Letitia
POS 16.7 : Suivi et évaluation <i>Examiner les enseignements tirés et prendre des décisions quant aux changements à apporter pour le prochain paiement/la prochaine intervention</i>	Pas mentionné dans le POS	Pas mentionné dans le POS	7-14 jours		Conforme : Une partie du rapport final est dédié aux enseignements tirés. Les résultats et recommandations ont été présentes au GTT lors du renouvellement du P.O pour une prise en compte	Rapport final envoyé à Letitia

4.2 Conformité aux procédures standard d'opération : principales constatations

87. L'analyse de la conformité aux POS indique que la plupart ont été respectées, avec seulement deux POS sur 16 qui ont été jugées non conformes. **Les manquements aux instructions permanentes n'ont pas eu de conséquences majeures sur la réussite du programme.**
88. **Tout d'abord, des écarts par rapport au calendrier prévisionnel ont été constatés, notamment en ce qui concerne la réception des fonds et le ciblage des bénéficiaires qui ont pris plus de temps qu'initialement prévu.** Le versement a été reçu sur le compte fin mars 2023, plutôt qu'en décembre 2022, ce qui a engendré un premier délai de trois mois dans la mise en œuvre du projet.
89. **Le temps initialement prévu pour la phase de ciblage, qui devait permettre de s'assurer de bien cibler les plus vulnérables pour l'intervention, a été sous-estimé,** au vu du budget limité d'ARC par rapport aux besoins. **Une première problématique soulevée par de nombreux informateurs clés concerne les limitations du logiciel ARV.** Bien qu'il répertorie les préfectures touchées et le nombre de personnes affectées, il ne permet pas d'obtenir des informations détaillées sur les personnes réellement impactées et vulnérables. Il a donc fallu prévoir du temps et des ressources supplémentaires, notamment la présence d'agents sur le terrain, pour obtenir des informations plus détaillées sur les personnes impactées par la sécheresse.
90. Par ailleurs, plusieurs étapes ont été mises en place pour vérifier l'identité des bénéficiaires, saisir les listes et les numériser afin d'assurer leur fiabilité. Les 5 208 fiches d'identification correspondant aux 69 444 bénéficiaires inscrits manuellement ont été numérisées à l'aide de l'outil de collecte de données « Kobo Toolbox ». Le recrutement et la formation des équipes ont pris du temps. Une fois les listes numérisées, une session d'analyse et de validation des données par les membres du GTT a été organisée⁷⁴. Ce processus de traitement et de nettoyage des données a été laborieux pour identifier et rectifier les doublons et les erreurs d'inclusion. Pour donner un ordre de grandeur, 1 864 doublons de numéros de téléphone et 3 221 cas sous couverts^{75, 76} ont été identifiés.
91. **Les ajustements dans le planning démontrent une capacité d'adaptation aux besoins et la volonté d'imposer de la rigueur dans le processus.** Par exemple, une séance de remise des listes a eu lieu en octobre 2023 en présence des autorités locales (chefs de village, CVD). Celle-ci n'était pas prévue dans les POS mais a été jugée essentielle pour assurer la transparence du processus de sélection. De plus,

⁷⁴ République Togolaise, ARC, « RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE - Juin - Décembre 2023 ».

⁷⁵ Les numéros sous-couverts ne pouvaient pas être pris en compte car ils comportaient le risque qu'un bénéficiaire ne reçoive qu'une partie ou aucun paiement.

⁷⁶ Programme de l'ARC au Togo, « TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU RENSEIGNEMENT DES INFORMATIONS SUR LES SINISTRES ».

une étape de suivi du processus de paiement effectif sur le terrain a été ajoutée, ce qui n'était pas non plus prévu initialement. Enfin, quelques ajustements ont été apportés dans l'attribution des responsabilités, ce qui, selon les entretiens clés et l'atelier, a permis de mieux aligner les compétences de chaque partie prenante impliquée dans le projet.

5. Efficience et efficacité des intervenants du gouvernement

5.1 Rapport coût-transfert de la mise en œuvre des interventions du gouvernement

92. En se référant aux données du Tableau 10 - Dépenses effectuées dans le cadre de l'intervention, le Ratio Coût Transfert (CTR) de l'intervention est de 0,08⁷⁷ : **chaque dollar distribué aux bénéficiaires a coûté 0,08 USD**. Les valeurs du CTR sont dans le même ordre de grandeur que des projets de l'ARC au Malawi et en Mauritanie⁷⁸, ce qui laisse supposer une mise en œuvre efficiente.

93. Pour obtenir un tel CTR, ARC a adopté plusieurs mesures de réduction des coûts tout au long de l'intervention :

- Avec T-Money, les charges auraient été d'au moins 65 500 000 FCFA, sans compter les coûts de transfert⁷⁹. En revanche, avec la Poste, 61 566 300 FCFA ont été dépensés pour les paiements sur site. Un des avantages de la SPT est qu'elle dispose d'agents dans toutes les localités, ce qui réduit significativement les frais.
- Réduction maximale des missions sur le terrain, avec de nombreuses réunions du GTT tenues au bureau de Lomé.
- Beaucoup de parties prenantes ont participé de manière bénévole, telles que les membres du CVD ou les chefs de villages, aux activités liées au ciblage et au paiement.
- Distribution du montant en une seule tranche plutôt qu'en trois, permettant des gains d'efficience en termes de coûts administratifs, de sécurité et de temps. Selon l'étude quantitative, la quasi-totalité des bénéficiaires était satisfaite de recevoir le paiement en une fois, seulement 1,76 % auraient préféré recevoir un plus petit montant plus souvent.

94. Il est également important de noter que **11,71 % du budget total (voir section 3.1) n'ont pas été dépensés** et que certaines activités pourraient être réalisées dans les mois à venir, ce qui aurait une incidence sur le ratio.

5.2 Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement

95. **La coordination a joué un rôle crucial dans l'efficacité de la mise en œuvre du projet.** Selon les résultats de la collecte de données qualitative, une coordination efficace et satisfaisante des activités a été observée entre les différents acteurs

⁷⁷ En utilisant la formule suivante : $RCT = \frac{\text{Coût de mise en oeuvre}}{\text{Montant transféré aux bénéficiaires}}$

⁷⁸ Évaluation ARC au Malawi (janvier 2024) et en Mauritanie (décembre 2023) par Key Aid Consulting

⁷⁹ Chiffre fourni par ARC Togo

impliqués dans le programme. La création du GTT a grandement favorisé cette coordination, avec la participation de tous les acteurs clés à l'élaboration du PDMO.

96. Le caractère multisectoriel du GTT a rendu les compétences de chaque membre complémentaires, et selon les entretiens clés, les membres de l'équipe étaient fortement impliqués et motivés. La plupart des membres du GTT sont également membres de la cellule d'analyse du cadre harmonisé, ce qui facilite une connaissance approfondie des besoins du pays et une compréhension de l'insécurité alimentaire.
97. **Le GTT a présenté des points forts significatifs.** Au sein du GTT, tous les partenaires sont informés et consultés, chaque groupe et secteur est tenu au courant de l'avancement du travail. Les informations sont partagées simultanément à tous les membres, et des réunions sont organisées dès qu'une décision doit être prise rapidement. Un groupe WhatsApp facilite également la communication ainsi que la présence d'un bureau de l'ARC au sein du MAEDR.
98. **Le système de coordination prévu dans le PDMO n'a pas été pleinement mis en œuvre comme initialement prévu.** Bien que l'ANPC devait en assurer une grande partie au départ, la coordination du programme a finalement pris en charge un plus large éventail de responsabilités. Selon la collecte qualitative, ces ajustements n'ont pas entraîné de problèmes majeurs, car ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la mise en œuvre. En effet, l'équipe a été en mesure de garantir que toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre étaient disponibles dans tous les cas.
99. La gestion budgétaire par le MEF a non seulement facilité l'adhésion du Togo à l'ARC, mais aussi fortement contribué à la bonne coordination en évitant toute charge supplémentaire aux différents acteurs et toute tension envers l'allocation des fonds.
100. **Certaines étapes ont été accomplies plus tôt que prévu, tandis que d'autres ont pris plus de temps.** Au total, cela a entraîné un délai de 9 mois dans le projet. Initialement, il était prévu que les paiements soient entièrement distribués en avril 2023, mais cette échéance a été repoussée à janvier 2024. Comme détaillé dans la [section 4.2](#), les principales raisons sont le délai de trois mois pour recevoir les fonds, ce qui a d'office retardé le projet et le peu de temps alloué au ciblage. Le temps nécessaire pour distribuer les paiements a également été sous-estimé en raison de retards causés, entre autres, par la mise en place d'un système de sécurité (qui n'était pas initialement prévu avec les paiements numériques) et par l'organisation des listes qui n'étaient pas classées par ordre alphabétique, mais plutôt par village⁸⁰.
101. **Le chronogramme sur la page suivante permet de comparer les périodes de mise en œuvre planifiées (en bleu) et les périodes effectives (les croix).**

⁸⁰ Selon les entretiens avec des informateurs clés

Tableau 17 - Chronogramme des périodes de mise en œuvre

Étape	2022/2023																Organisme de mise en œuvre	
	Oct-22	Nov-22	Déc-22	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avr-23	Mai-23	Juin-23	Juil-23	Août-23	Sept-23	Oct-23	Nov-23	Déc-23	Janv-24		Févr-24
1. Identification des conditions de sécheresse (évaluations en cours)	X																	GTT
2. Confirmation/ déclaration d'une sécheresse		X																Secrétariat de l'ARC, GTT
3. Notification du versement de l'ARC (virement des fonds)							X											Secrétariat de l'ARC, MEF
4. Plan d'urgence adopté					X													Coordination ARC
5. Évaluation des besoins réalisée pour valider/confirmer les préfectures affectées		X																DSID, ANPC, ASN, GTT
6. Ciblage des ménages pour l'intervention									X	X	X	X	X					DSID, ANPC, ASN, GTT
7. Passation des marchés (<i>étape non exécutée</i>)																		Coordination ARC
8. Transfert monétaire aux bénéficiaires														X	X	X		ANPC, Poste, GTT
9. Suivi											X			X	X	X	X	DPPSE, ANPC, DSID, GTT

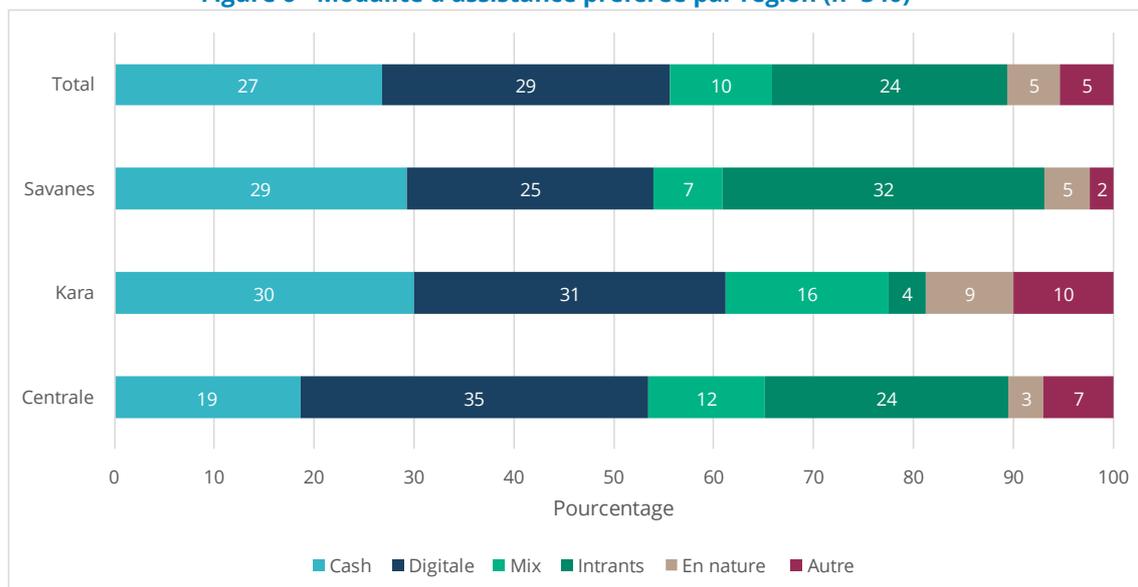
5.3 Résultats obtenus (ventilés par intervenants)

102. De nombreuses informations relatives aux résultats sont disponibles dans la section [Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs](#).

103. **La majorité des bénéficiaires apprécie le choix de la modalité de paiement en espèces.** En général, la préférence des bénéficiaires va vers le transfert monétaire, avec peu de différence entre le mode numérique (29 %) ou en espèces (24 %). La deuxième modalité de préférence est celle d'une aide en nature sous forme d'intrants (24 %). Les bénéficiaires ayant participé aux discussions de groupe ont soutenu que l'argent liquide est le mode d'assistance le plus apprécié, car il offre plus de flexibilité : « *L'argent est mieux. Imaginez que votre enfant est malade, avec de l'argent, on peut tout acheter* » (Homme bénéficiaire de la Centrale).

104. **Ces préférences de modalité ne divergent pas significativement entre hommes et femmes, cependant une variation est notable entre les régions et les types de répondants.** La région des Savanes et la région Centrale sont les plus favorables à l'aide en nature sous forme d'intrants, avec 32 % et 24 % des bénéficiaires ayant une préférence pour cette modalité, par rapport à la Kara (4 %). Dans la région des Savanes, les intrants sont même la modalité d'assistance préférée des bénéficiaires ayant participé à l'enquête. L'opinion des responsables de la mise en œuvre au niveau de l'ARC semble vouloir explorer l'option des intrants. Une raison est qu'ils estiment que donner des intrants faciliterait davantage le ciblage, car seuls les agriculteurs se sentiraient concernés par l'assistance, ce qui réduirait les tensions sociales lors du ciblage.

Figure 6 - Modalité d'assistance préférée par région (n=340)

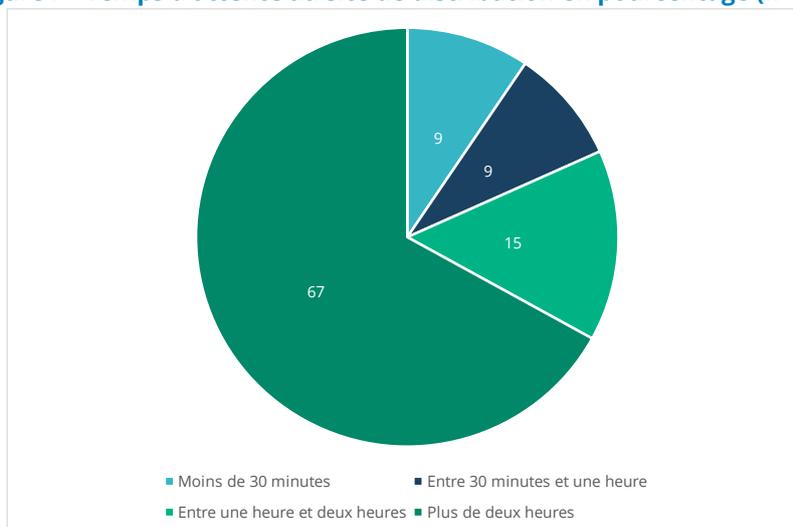


105. **Le processus de distribution des paiements a suscité la satisfaction générale des bénéficiaires**, 66 % (n=340) d'entre eux s'étant déclarés satisfaits (n=340). Toutefois, le reste des répondants a indiqué une légère (26%) ou grande (11%) insatisfaction à l'égard du processus.

106. **La majorité des répondants insatisfaits ont mentionné deux raisons principales** : 61 % (n=70) ont signalé que les **lieux de distribution étaient trop éloignés**. Ce sentiment était particulièrement marqué dans la région Centrale, où 95 % des bénéficiaires insatisfaits ont exprimé cette préoccupation. De plus, 82 % (n=95) ont jugé que **le temps d'attente était excessif**, 67 % (n=340) mentionnant avoir attendu plus de deux heures. Ces chiffres ne varient pas significativement selon le sexe ou la région. Les résultats des FGD montrent que le processus de paiement est perçu comme long dans les trois régions en raison du grand nombre de personnes à servir, ce qui entraînait parfois des disputes entre les bénéficiaires.

« Le processus de paiement était bien, mais il y avait trop de monde, donc ça a trop trainé. Plus de trois jours sont passés avant de recevoir l'argent » (Femme bénéficiaire, Savanes)

Figure 7 - Temps d'attente au site de distribution en pourcentage (n=340)



107. Selon les informateurs clés, le souhait des bénéficiaires d'avoir des sites de paiements moins éloignés est à concilier avec le fait qu'il fallait maintenir un équilibre entre le confort des bénéficiaires et les ressources disponibles. Afin d'optimiser les ressources, il n'a pas toujours été possible d'établir un point de distribution de la SPT dans chaque village.

108. **La fonctionnalité des marchés est restée stable, comme en témoigne la stabilité des prix au cours de la période**. 87 % (n=340) des répondants n'ont pas remarqué de variation de prix sur le marché dans les semaines qui ont suivi l'assistance, et 94 % n'ont pas remarqué de réduction de la disponibilité de certains produits alimentaires lors de la même période. Il en est de même pour les hommes et les femmes bénéficiaires interrogés lors des FGDs. Contrairement à la majorité des bénéficiaires, les femmes non-bénéficiaires de la Kara et des Savanes disent avoir observé un impact sur les prix des denrées dans les semaines qui ont suivi la distribution des paiements, même si certaines d'entre elles n'associent pas forcément ce phénomène de hausse de prix à l'assistance. Chez les hommes non-bénéficiaires dans les trois régions, les opinions divergent. Il y a ceux pour qui les prix ont augmenté surtout dans les Savanes et la région Centrale, et également ceux pour qui rien n'a changé.

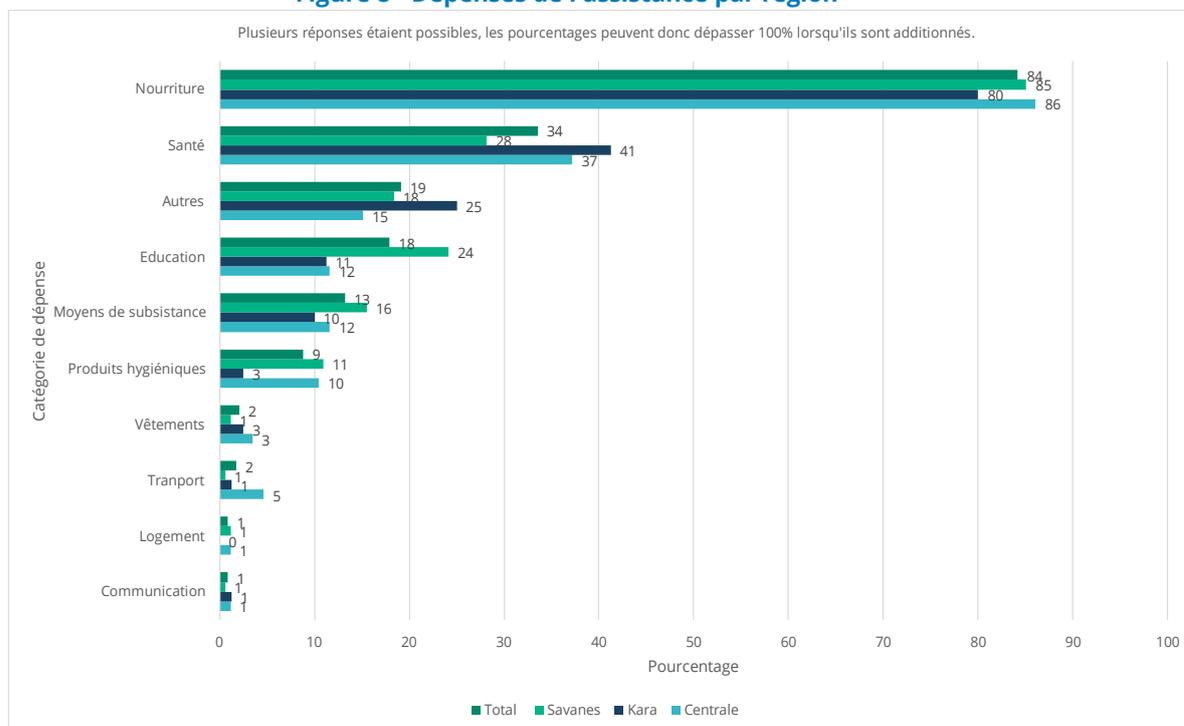
5.4 Perception positive des résultats

109. Avec 96 % des ménages déclarant avoir été affectés par la sécheresse, l'aide peut être reconnue pour son rôle d'amortisseur des ménages pendant les périodes de pénurie alimentaire. 57 % des bénéficiaires (60 % femmes, 53 % hommes) affirment que l'assistance est arrivée à un moment propice pour faire face aux effets de la sécheresse de 2022. **L'impact principal a été constaté dans la capacité des ménages à augmenter la quantité ou la qualité des repas (48 %, n=340).** La majorité des répondants de l'enquête dans les trois régions ont consacré une grande partie de l'assistance à l'achat de nourriture (84 %), et l'alimentation des ménages est ce qui est le plus ressorti dans les FGD. En outre, les non-bénéficiaires ont observé que les bénéficiaires qui avaient initialement peu de nourriture, ont commencé à bien s'alimenter.

110. Les autres utilisations de l'assistance les plus fréquemment mentionnées sont la couverture des frais de santé (34 %), le paiement de l'éducation des enfants (18 %) et l'investissement dans des moyens de subsistance (13 %), avec peu de variations entre les régions. L'analyse des données qualitatives montre que les dépenses couvertes par l'assistance comprennent notamment les dépenses agricoles (intrants, production, etc.), les frais de santé, l'éducation des enfants, ainsi qu'un appui à d'autres personnes (solidarité). Tout comme les femmes, les hommes bénéficiaires ont déclaré avoir dépensé l'assistance reçue pour des besoins presque identiques.

« J'ai d'abord acheté 20 bols de maïs au moment où le maïs était à 500 FCFA. J'ai utilisé 3000 FCFA pour régler les frais de scolarité de mes enfants, et le reste, je l'ai utilisé avec mes femmes. » (Homme bénéficiaire, Kara)

Figure 8 - Dépenses de l'assistance par région



111. **Bien qu'en majorité, l'assistance ait été intégralement utilisée par les individus et leurs ménages (87 %, n=340), 15 % des répondants ont également partagé/ donné une partie de leur assistance** (n=340). Ceci était particulièrement répandu dans la région de la Kara, où l'aide a principalement été donnée à des parents ou aux autorités locales. Certains FGD avec des non-bénéficiaires ont indiqué que l'intervention avait renforcé un sentiment de solidarité, car d'autres membres de la communauté avaient pu bénéficier de l'assistance, ce qui semble faire allusion à une notion de partage. Cependant les groupes de discussion avec les bénéficiaires n'ont pas évoqué ces dons, donc il n'a pas été possible pour l'équipe d'évaluation de trianguler les raisons éventuelles de ce partage, volontaire ou involontaire, et l'impact au niveau communautaire.

« Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas été sélectionnés ; mais par solidarité, des proches et des voisins ont reçu quelques miettes. » (Homme non-bénéficiaire, Kara)

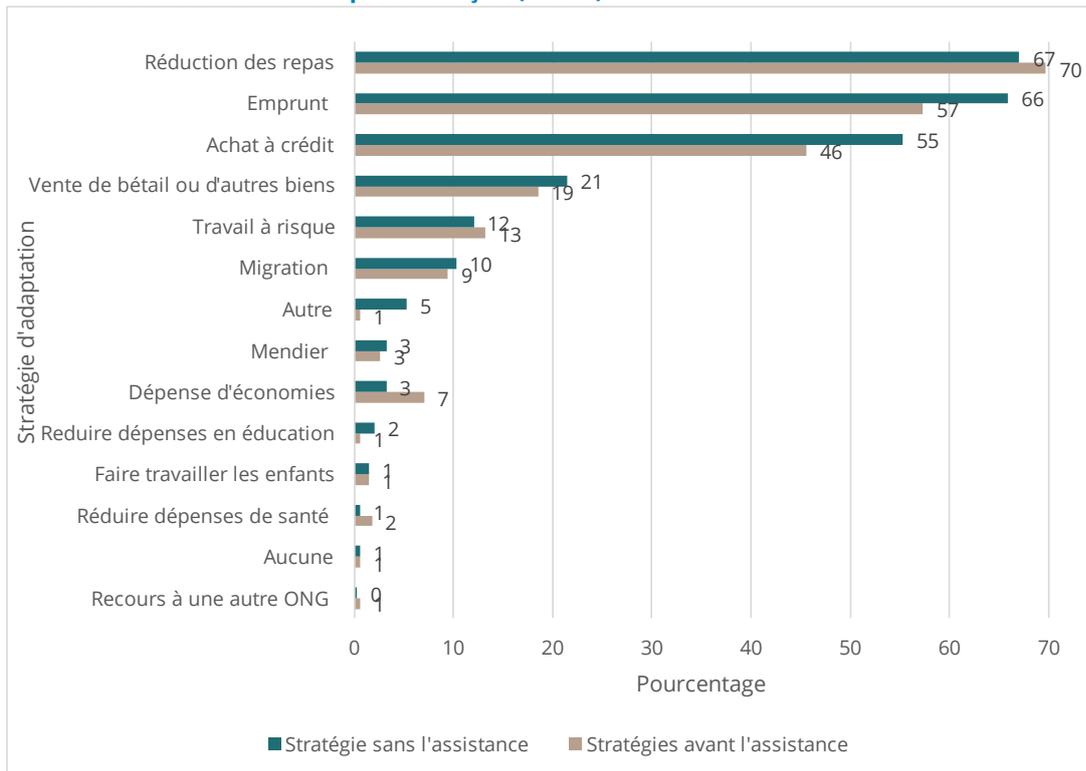
112. **L'assistance aurait pu avoir davantage d'impact sur un plus grand nombre de bénéficiaires si elle était arrivée plus tôt.** 38 % des répondants ont affirmé que l'assistance est arrivée tard. Les hommes et les femmes bénéficiaires ayant participé aux FGD, ont signalé que le moment le plus favorable pour recevoir une aide pour faire face à une mauvaise récolte due à la sécheresse est entre mai et juillet. Le projet avait planifié d'effectuer les paiements avant le début de la nouvelle campagne agricole, à la fin avril 2023. Mais avec les délais impartis, elle a été distribuée entre novembre 2023 et janvier 2024, soit entre 7 et 9 mois plus tard que prévu. Les effets négatifs de ces délais sont que certains ménages ont été contraints de continuer à utiliser ou à adopter des stratégies d'adaptation négatives.

« Chez nous ici en vérité, les mois de juin et juillet sont les plus difficiles, car c'est le début des champs, donc l'aide serait idéale à ce moment. » (Homme bénéficiaire, Kara)

113. **Les bénéficiaires expriment dans l'ensemble leur satisfaction à l'égard de l'assistance reçue, soulignant son rôle crucial dans la prévention ou la réduction de comportements préjudiciables.** Notamment, cette aide a permis d'éviter la diminution tant en qualité qu'en quantité des repas pour 67 % des bénéficiaires, le recours à des emprunts d'argent ou de nourriture pour 66 % d'entre eux, ainsi que les achats à crédit pour 55 % d'entre eux.

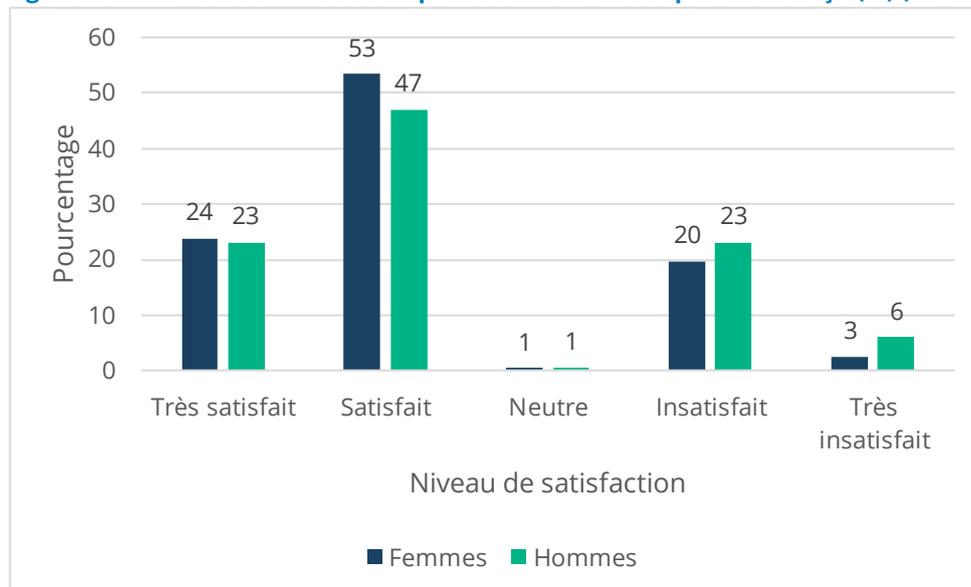
114. L'analyse du graphique 9 révèle que, **en l'absence de cette assistance, le taux de recours aux stratégies d'adaptation aurait été similaire à celui déclaré par les individus et leurs ménages pendant la période de la sécheresse, voire plus élevé dans certains cas.** Par exemple, près de 67 % des répondants déclarent qu'ils auraient été contraints de réduire leurs repas sans cette aide, un pourcentage quasiment identique à celui enregistré avant l'intervention. Cette constatation suggère que sans l'assistance, il y aurait eu peu de changements dans l'utilisation de cette stratégie néfaste jusqu'au moins mars 2024, prolongeant ainsi les effets de la sécheresse. Ces observations mettent en lumière l'impact de l'assistance sur la satisfaction des besoins essentiels des individus, même si celle-ci est arrivée plus tard que prévu.

Figure 9 - Utilisation de stratégies d'adaptation lors de la période de sécheresse avant l'assistance versus si l'assistance n'avait pas été reçue (n=340)⁸¹



115. Les bénéficiaires femmes et hommes interrogés ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de l'intervention de l'ARC, avec 74 % d'entre eux satisfaits du montant du paiement.

Figure 10 - Niveau de satisfaction quant au montant du paiement reçu (%) (n=340)



⁸¹ Plusieurs réponses étaient possibles, les pourcentages peuvent donc dépasser 100 % lorsqu'ils sont additionnés.

116. Cependant, lors des discussions en groupe, aussi bien les hommes que les femmes ont exprimé le souhait que la somme soit revue à la hausse à l'avenir. En effet, 100 % des répondants qui se sont déclarés insatisfaits ou très insatisfaits ont estimé que le montant était insuffisant, plutôt que de considérer que leur insatisfaction était liée à la fréquence ou à la durée des paiements.
117. En outre, il est important de noter que, malgré ce taux de satisfaction élevé, les FGD révèlent que **les bénéficiaires ne perçoivent pas l'assistance de l'ARC comme un droit**, mais plutôt comme un don providentiel auquel ils ne s'attendaient pas. En conséquence, ils envisagent moins facilement de formuler des critiques négatives à son égard.

6. Enseignements en vue d'évaluations ultérieures

118. Dans l'ensemble, le programme a été une réussite compte tenu de son ampleur. Les objectifs fixés dans le cadre du PDMO ont été en majorité atteints, de même que les quantités prévues à distribuer, ce qui constitue une réussite non négligeable pour une première expérience d'un décaissement par l'ARC au Togo.
119. Cependant, dans la mesure où cette évaluation se concentre principalement sur l'évaluation des processus, les résultats concernant l'efficacité et l'impact de l'assistance sont limités. Néanmoins, ces résultats sont prometteurs, les bénéficiaires étant généralement satisfaits quant à l'aide fournie, contribuant à la sécurité alimentaire des individus ciblés, bien que la valeur de transfert et le timing de la distribution aient eu une incidence négative.
120. De manière générale, la coordination a été bonne au cours du projet. Les parties prenantes principales ont participé à la conception du PDMO et à l'implémentation du projet. La formation du GTT a été fondamentale pour assurer la coordination.
121. En termes d'efficacité, le projet est généralement conforme aux 16 POS du PDMO et les ressources ont été utilisées en fonction du PDMO. La méthodologie de ciblage a exigé beaucoup de temps et de ressources, mais il était important d'en assurer la rigueur. Le partenariat avec la Société de Postes était approprié et efficace en termes de promotion de l'efficacité.
122. **Plusieurs défis liés au processus de mise en œuvre méritent d'être pris en compte pour des améliorations futures en vue d'un nouveau paiement :**
- Le délai pour recevoir les fonds de l'ARC ;
 - Le décalage de 7 à 9 mois par rapport à la période de mise en œuvre initialement prévue ;
 - L'absence de mécanismes de plaintes.
123. Il s'est avéré difficile de déterminer de manière exhaustive les raisons de ces problèmes. En un premier lieu, ils peuvent être attribués au fait que ce décaissement

était un premier essai et que le manque d'expérience a engendré une répartition des étapes peu réaliste dans le PDMO ainsi que des difficultés imprévues. L'utilisation de ressources limitées sur le terrain contribua certainement aussi à un suivi insuffisant. Bien que le rapport coût-efficacité du programme soit notable, l'allocation minimale pour les coûts d'exécution a entraîné des compromis en termes d'efficacité organisationnelle et temporelle. Si un nouveau versement est effectué, le GTT devrait envisager de budgétiser des ressources suffisantes pour garantir que le calendrier des plans de distribution et de suivi soit conforme ou plus étendu que dans le PDMO.

124. L'équipe d'évaluation souhaiterait souligner un point important concernant le processus d'évaluation. Un effort considérable a été déployé pour intégrer la dimension de genre dans le processus de ciblage, en particulier en utilisant des critères de vulnérabilité. **Cependant, le rapport d'évaluation ne comporte pas de section développée sur le genre ou sur la redevabilité envers les bénéficiaires, bien que ces deux aspects soient au cœur des questions d'évaluation que le rapport est supposé couvrir.** Il serait souhaitable de revoir la structure du rapport afin d'inclure ces deux sujets de manière plus adéquate. Cette recommandation s'applique au même titre pour le PDMO et le PO qui devraient intégrer des sections détaillées sur ces thèmes. Par ailleurs, les sections 5.3 et 5.4 pourraient être fusionnées ou réorganisées, l'une se concentrant sur les indicateurs de processus et l'autre sur les indicateurs de résultats.

7. Recommandations

#	Recommandations	Sections correspondantes	Personne responsable	Calendrier prévisionnel
1	Recommandation n° 1 : Améliorer la sensibilisation			
1.1	Action proposée 1.1 : Renforcer la sensibilisation pour prévenir les tensions sociales au sein des communautés, par exemple en clarifiant les critères dès la phase de repérage. Renforcer la sensibilisation sur l'ARC auprès des communautés pour faciliter le processus lors d'un prochain décaissement.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
1.2	Action proposée 1.2 : Lors des campagnes de sensibilisation, clarifier qu'il est légitime de recevoir une compensation de la part du gouvernement. Cela permettra aux bénéficiaires d'être mieux informés et plus sûrs de comment dépenser l'aide reçue.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
2	Recommandation n° 2 : Investir dans la redevabilité envers les populations touchées			
2.1	Action proposée 2.1 : Poser des affiches d'information dans chaque village sur les différents canaux de plainte : plaintes orales auprès des chefs de villages, boîtes à plaintes et ligne d'assistance téléphonique.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors du prochain projet
2.2	Action proposée 2.2 : Mettre en place un mécanisme de recours pour s'assurer que les erreurs d'exclusion puissent faire l'objet d'une enquête et, si nécessaire, être incluses dans l'assistance.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors du prochain projet
3	Recommandation n° 3 : Améliorer le suivi-évaluation pour les interventions			
3.1	Action proposée 3.1 : Avoir un plan de suivi plus élaboré allant au-delà des indicateurs de processus, afin de mesurer les résultats immédiats de l'assistance et potentiellement d'impact avec des indicateurs de résultats.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO

3.2	Action proposée 3.2 : Instaurer un budget minimum obligatoire à dépenser pour les activités de S&E ⁸² .	Section 3		Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
3.3	Action proposée 3.3 : Effectuer un point régulier sur le budget pour réallouer les ressources en fonction des gains d'efficacité réalisés lors du projet afin de mettre en place d'autres activités de mise en œuvre (tel que davantage de suivi) ou potentiellement augmenter le nombre ciblé de bénéficiaires. Se servir des enseignements tirés sur les dépenses réelles de ce projet pour améliorer la budgétisation du prochain décaissement.	Section 3 et 5	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO et lors du prochain projet
4	Recommandation n° 4 : Revoir la méthodologie de ciblage afin de réduire le taux d'erreurs d'exclusion et d'inclusion perçues.			
4.1	Action proposée 4.1 : Réviser et optimiser la méthodologie de ciblage en tirant des enseignements de cette première expérience. Une option serait de synchroniser les procédures de ciblage avec celles d'autres programmes d'urgence pour accroître l'efficacité, en utilisant, par exemple, leurs bases de données existantes et en profitant de leur présence sur le terrain. Étant donné le travail déjà accompli, il est crucial de conserver cette première base de données afin de ne pas repartir de zéro lors de futures interventions.	Section 3	<i>A déterminer</i>	6 mois
4.2	Action proposée 4.2 : Donner une carte de l'ARC aux bénéficiaires pour faciliter l'identification et ainsi le processus de paiement, en évitant les tentatives de fraude et les risques d'exclusion pour ceux sans papiers d'identité.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
4.3	Action proposée 4.3: Prévoir plus de temps pour le ciblage.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO

⁸² La norme dans le secteur est d'affecter entre 3 % et 10 % du budget du projet/programme au suivi et à l'évaluation. IFRC, « Guide pour le suivi et l'évaluation des programmes », 2011.

4.4	Action proposée 4.4: S'assurer de bien se servir de la totalité du budget de ciblage pour mettre en place les activités. Un exemple d'activité à ajouter serait la validation communautaire des listes – pas uniquement auprès des chefs de villages, mais avec les membres de la communauté.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
4.5	Action proposée 4.5: Maintenir un processus de ciblage évolutif. Les critères de sélection doivent être actualisés en fonction des mouvements de population et des données disponibles. Par exemple, avec l'impact du terrorisme, certaines personnes se déplacent dans les communautés. Il est donc important de réévaluer si ces déplacements sont permanents ou saisonniers.	Section 3	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
5	Recommandation n° 5 : Améliorer le processus de distribution			
5.1	Action proposée 5.1 : S'assurer que la distribution soit synchronisée avec les périodes clés de la campagne agricole.	Section 5	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
5.2	Action proposée 5.2 : Trouver un mécanisme qui permette aux bénéficiaires de recevoir les fonds en parcourant moins de distance et sans longues heures d'attente. Par exemple, il peut s'agir de s'aligner sur les distributions d'autres programmes ou d'assurer un point de distribution de la SPT dans chaque village.	Section 5	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
6	Recommandation n° 6 : Réévaluer le contenu de l'assistance pour garantir une quantité adéquate aux ménages et que la modalité soit la plus appropriée			
6.1	Action proposée 6.1 : Envisager de donner une combinaison d'espèces et d'aide en nature sous forme d'intrants en fonction de la préférence et des besoins dans les régions.	Section 5	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
6.2	Action proposée 6.2 : Veiller à ce que la valeur du transfert soit suffisamment adaptée au coût de la vie, plutôt que délimitée par le montant du décaissement.	Section 5	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
7	Recommandation n° 7 : Améliorer les fonctions et responsabilités de coordination et de mise en oeuvre			

7.1	Utiliser cette première expérience pour mieux définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante en fonction de leurs capacités et expertises lors de l'élaboration d'un prochain PDMO. Il est important de le faire, étant donné que le rôle du GTT est mieux compris. Cela rendra la mise en œuvre d'autant plus fluide et efficace.	Section 5	<i>A déterminer</i>	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO
-----	--	-----------	---------------------	---

8. Annexe

8.1 Termes de référence de l'évaluation

1. Contexte

Le Togo a bénéficié en fin de campagne 2022 d'un décaissement de la part de la branche assurantielle de l'ARC pour apporter une assistance aux producteurs vulnérables touchés par des poches de sécheresse survenue durant la campagne agricole 2021-2022 dans le nord du pays. Le nombre de producteurs agricoles dont les champs ont été sévèrement impactés sont estimés à 69 444 dont 59 167 dans la région des Savanes (Kpendjal, Kpendjal-Ouest, Tandjoare, Cinkasse, Tône, Oti, Oti-Sud), 6 233 dans la région de la Kara (Bassar, Dankpen) et 4 044 dans la région Centrale (Mô, Tchamba). Le paiement total reçu s'élève à 2 500 000 dollars.

2. But de l'évaluation

Ce processus d'évaluation vise à produire des informations et dégager des enseignements que l'Institution de l'ARC, le Gouvernement de Togo, les autres États membres et les partenaires de l'ARC utiliseront à des fins de redevabilité, d'amélioration de la planification d'urgence et de sa mise en œuvre. L'objectif ultime est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des fonds de l'ARC, ainsi que leur impact sur les bénéficiaires.

3. Objectifs du processus d'évaluation

Ce processus a pour objectif d'évaluer l'adéquation de la mise en œuvre des plans d'urgence à ce qui a été défini initialement en termes de processus et de gestion. Il est donc axé sur les opérations, la mise en œuvre, et la soumission du Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) soumis par le gouvernement. Il permet en outre d'appréhender la portée du programme, la qualité de la mise en œuvre et le degré de satisfaction des bénéficiaires.

4. Portée du processus d'évaluation

En 2022, comme mentionné plus haut, le Gouvernement du Togo a bénéficié d'un versement d'indemnités d'assurance de la part de l'ARC suite aux conditions de sécheresse enregistrées pendant la saison agricole dans le nord du pays, conditions qui ont conduit au déclenchement de ce versement.

L'unique intervention retenue est le transfert non conditionnel en espèces aux paiements de trois (03) tranches.

Ci-dessous les détails de l'appui prévu dans le PDMO :

Régions	Préfectures	Population touchée/préfecture	Pourcentage (%)	Nombre de ménages à assister	Nombre de personnes à assister
	MÔ	8 375	1,22	121	844

CENTRAL E	TCHAMBA	31 767	4,61	457	3 200
KARA	BASSAR	26 337	3,82	379	2 653
	DANKPEN	35 531	5,15	511	3 580
SAVANES	CINKASSE	55 956	8,12	805	5 638
	KPENDJAL	43 253	6,28	623	4 358
	KPENDJA- OUEST	65 823	9,55	947	6 631
	OTI	66 347	9,63	955	6 685
	OTI-SUD	68 429	9,93	985	6 894
	TANDJOARE	84 076	12,20	1 210	8 471
	TONE	203 373	29,51	2 927	20 490
TOTAL		689 267	100,00	9 920	69 444

Plus précisément, le processus d'évaluation portera sur les éléments suivants :

- Évaluation de la conformité du PDMO du Togo avec les procédures opérationnelles standard (POS) de l'ARC
- Examen des interventions menées avec les fonds de l'ARC par rapport à celles décrites dans le PDMO
- Efficacité et efficacité des interventions prévues dans le PDMO
- Perception des bénéficiaires à l'égard de l'exécution du programme et de ses résultats
- Inclusion de la dimension de genre

5. Questions de l'évaluation

Le processus d'évaluation doit permettre de répondre, au minimum, aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les activités menées par le gouvernement correspondent-elles à celles prévues dans le PDMO ?
- Quand les activités prévues dans le PDMO ont-elles été mises en place ?
- Quelles étaient les personnes visées par ces activités, et comment peut-on les rapprocher de celles décrites dans le PDMO ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre du PDMO permet-elle d'obtenir les résultats attendus, y compris l'acheminement rapide de l'aide d'urgence ?
- Quels ont été les obstacles/éléments favorables à la mise en place des activités ?
- Quel a été le rapport coût-efficacité des activités mises en place ?
- Comment la mise en œuvre des activités financées grâce aux indemnités d'assurance a-t-elle été coordonnée avec les autres programmes d'aide d'urgence dans le pays ?
- Le gouvernement a-t-il suivi les procédures opérationnelles standard de l'ARC lors de la mise en œuvre du PDMO, et si non, pourquoi ?
- Les interventions menées par le gouvernement ont-elles tenu compte des objectifs d'égalité des genres et des principes de rationalisation ?

6. Approche et méthodologie

Une méthode détaillée permettant de couvrir et de répondre aux questions d'évaluation sera préparée par l'équipe d'évaluation, après recommandations et à l'aide des outils de l'ARC (« *Directives relatives à la vérification du programme* », cf. Annexe). La méthode d'évaluation consistera en une combinaison d'approches qualitatives et quantitatives pour la collecte et l'analyse des données. L'équipe d'évaluation sera tenue, au minimum, d'effectuer les tâches suivantes :

- a. **Examiner les documents clés suivants** : Plans opérationnels, Plans définitifs de mise en œuvre et leurs modifications, rapports intermédiaires de mise en œuvre des PDMO du Gouvernement du Togo, plans de gestion des risques de catastrophe du Togo et autres textes de loi y relatifs, bulletins ARV et autres rapports d'évaluation de la sécurité alimentaire, Plan de réponse à l'insécurité alimentaire 2021-2022, cahiers des charges des groupes et sous-groupes de travail technique, règles de conformité de l'ARC et tout autre document pertinent concernant l'ARC.
- b. **Élaborer une grille d'évaluation des procédures opérationnelles standard de l'ARC** afin de déterminer si le gouvernement a pris les mesures appropriées et, dans le cas contraire, expliquer les écarts par rapport aux règles de conformité de l'ARC.
- c. **Mener des entretiens avec les principaux intervenants**, y compris :
 - Le/la responsable de l'engagement pays (REP) du Secrétariat de l'ARC
 - L'équipe de la Planification d'urgence du Secrétariat de l'ARC
 - L'équipe suivi-évaluation (S&E) du Secrétariat de l'ARC
 - La Directrice des opérations du Secrétariat de l'ARC
 - Le coordinateur national de l'ARC
 - Les membres du Groupe de travail technique
 - Les fonctionnaires de la Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences
 - Les autorités administratives (échelle infranationale)
 - Les partenaires d'exécution (échelle nationale, infranationale et locale)
 - Les représentants des principaux donateurs et acteurs humanitaires présents en Togo
 - Les responsables du PAM
 - Les dirigeants communautaires
 - Les organismes communautaires impliqués
 - Les bénéficiaires (par genre)

7. Exigences requises

Le/la responsable de l'équipe d'évaluation doit disposer d'une solide expérience en évaluation de programmes en lien avec la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. Il/elle doit justifier de l'expérience, des qualifications et des capacités requises pour livrer un produit de qualité efficacement et dans les délais fixés. Les qualifications et les compétences minimales des membres de l'équipe sont les suivantes :

Fonction	Tâches	Connaissances et expérience
<p>Responsable de l'équipe d'évaluation</p>	<p>Dirige l'équipe d'évaluation</p> <p>Coordonne et gère l'ensemble des activités en lien avec la planification et la réalisation de l'évaluation, conjointement avec le Secrétariat de l'ARC et le Coordinateur national de l'ARC dans le pays</p> <p>Mène les entretiens d'évaluation et effectue les contrôles ponctuels</p> <p>Supervise l'analyse des données</p> <p>Rédige le rapport d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Master en développement international, gestion des catastrophes ou domaine apparenté - Au moins 7 années d'expérience professionnelle en évaluation humanitaire et/ou en gestion des risques de catastrophe et interventions d'urgence - Solide connaissance de l'utilisation et de l'application des systèmes de suivi-évaluation - Expérience de travail en collaboration avec des hauts fonctionnaires, des donateurs, des partenaires de mise en œuvre et des communautés locales - Excellentes capacités de communication - Excellentes capacités d'analyse et aptitudes à résoudre les problèmes - Excellentes capacités de rédaction de rapports
<p>Chercheur/chercheuse (Togo)</p>	<p>Effectue les contrôles ponctuels</p> <p>Analyse les résultats des contrôles ponctuels</p> <p>Prépare un rapport d'analyse présentant les principales conclusions des contrôles ponctuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bachelor en sciences sociales, économie, études du développement ou domaines apparentés - Au moins 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la recherche en développement ou des études de marché - Expérience confirmée dans la réalisation d'études de terrain : conception d'outils de collecte des données, entretiens avec divers

Fonction	Tâches	Connaissances et expérience
		intervenants et consignation des résultats - Expérience confirmée en matière d'analyse des données et de rédaction de rapports - Excellentes capacités de communication - Bonnes capacités rédactionnelles

8. Livrables et délais

L'équipe d'évaluation est tenue de préparer et de soumettre à l'ARC une série de rapports clés dans le cadre de son mandat. Ces rapports seront présentés aux intervenants concernés, examinés et approuvés par l'ARC avant que le versement définitif ne soit effectué. Les principaux livrables sont :

- a. **Rapport initial** : doit être préparé et soumis dans un délai **d'UNE semaine** après la signature du contrat. L'équipe d'évaluation établira ce rapport après examen des principaux documents techniques et après discussion avec l'ARC. Le rapport initial doit porter sur : la compréhension du cahier des charges et la portée de l'évaluation, la méthode à adopter, la conception de l'évaluation et les principales questions et le plan de travail du mandat. L'équipe d'évaluation présentera le rapport initial aux intervenants concernés au Togo.
- b. **Premières constatations** : ces éléments doivent être rassemblés et présentés aux intervenants impliqués dans la mise en œuvre des interventions financées par l'ARC lors de la réunion d'information organisée dans le pays, **QUATRE semaines** après la signature du contrat.
- c. **Rapport d'évaluation provisoire** : doit être préparé et soumis à l'ARC **SIX semaines** après la signature du contrat, selon les lignes directrices recommandées (voir Annexe). Ce rapport provisoire nécessitera un suivi sous forme de commentaires, questions et observations de la part de l'ARC. En outre, l'équipe d'évaluation présentera ce document aux intervenants concernés en Togo et à l'ARC.
- d. **Rapport d'évaluation définitif** : doit être préparé selon les lignes directrices recommandées (voir Annexe) et soumis à l'ARC avant ou au terme du mandat (**SEPT semaines** après la signature du contrat), après intégration des commentaires/observations dans le rapport provisoire. Cela comprend : un exemplaire original du rapport définitif, quatre copies en couleur et reliées, et une version au format électronique.

9. Modalités de compte rendu.

L'équipe d'évaluation rendra compte directement au responsable S&E de l'ARC.

10. Offre

L'offre doit comprendre :

- Un descriptif détaillé de la compréhension du cahier des charges
- Une description du plan d'évaluation comprenant une présentation détaillée de la méthodologie proposée, de l'échantillonnage et de la conception de l'évaluation, de l'analyse et de la soumission de rapports, ainsi que les étapes de l'évaluation et un calendrier des activités
- Un budget détaillé
- Récapitulatif des expériences antérieures (au moins trois brèves descriptions de contrats passés ou actuels portant sur des missions d'envergure, de portée et de complexité similaires à la présente offre), et liste de références pouvant témoigner des résultats obtenus dans la conduite d'évaluations similaires
- CV correspondant aux qualifications susmentionnées
- Documents justificatifs, y compris les documents institutionnels obligatoires, comme les statuts.

11. Critères de sélection

L'offre technique sera évaluée selon les critères suivants :

Critère	Nb. max. de points
Compréhension du cahier des charges et de l'objectif des services à fournir	10
Cursus, expérience et compétences du responsable de l'équipe	30
Pertinence du choix des autres membres de l'équipe selon l'expertise proposée	20
Plan d'évaluation, y.c. méthodologie et conception	30
Organisation des tâches et calendrier	10
Total score technique	100

L'offre financière doit comprendre un budget détaillé et récapitulatif des points suivants, en **USD**, et sera notée sur **25 points (maximum)**.

Poste	Coût total
-------	------------

Honoraires (responsable de l'équipe, chercheur/chercheuse au Togo, traducteur/traductrice)	
Coût des entretiens avec les informateurs clés	
Coût des contrôles ponctuels	
Déplacements, hébergement et allocation journalière	
Autres coûts	
Frais généraux	
Coût total	

Annexe Schéma général des rapports d'évaluation provisoire et définitif

Résumé

1. Introduction

1.1. Contexte du pays : situation en matière de sécurité alimentaire

1.2. Calendrier d'engagement de l'ARC

1.3. Structure de l'ARC sur place

1.4. Objectifs et méthodologie du processus d'évaluation

2. Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) : interventions et résultats

2.1. Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV

2.2 Système de ciblage des bénéficiaires

2.3. Interventions et budget du gouvernement

2.4. Résultats attendus

3. Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs

3.1. Ciblage effectif

3.2. Bénéficiaires ciblés, par genre

3.3. Produits/espèces distribués

3.4. Budget estimé par rapport au montant du versement

3.5. Total des dépenses actuelles

3.6. Suivi et évaluation : système mis en place par le gouvernement à des fins de suivi du PDMO dans son ensemble

3.7. Résultats effectifs du PDMO : principales constatations

4. Procédures opérationnelles standard (POS) : niveau de conformité du gouvernement

4.1. Évaluation des POS : grille d'évaluation

4.2. Conformité aux POS : principales constatations

5. Efficience et efficacité des intervenants du gouvernement

5.1. Rapport coût-efficacité de la mise en œuvre des interventions du gouvernement

5.2 Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement

5.3. Résultats obtenus (ventilés par intervenants)

5.4. Perception positive des résultats

6. Enseignements en vue d'évaluations ultérieures

7. Recommandations

Référence

8.2 Matrice d'évaluation

Tableau 18 - Matrice d'évaluation

Question d'évaluation	Critères de jugement	Éléments de jugement et indicateurs	Code	Source de données
Q1: Coordination entre tous les acteurs impliqués dans le design et la mise en œuvre du programme et avec d'autres initiatives	1.1 Degré de coordination dans la conception et la mise en œuvre du programme	Degré de participation de toutes les parties prenantes dans la conception du PDMO	1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre (MAEDR, ANPC, DGTCP, etc) ▪ KII avec autorités locales
		Existence et satisfaction vis-à-vis des activités de coordination menées par les différents acteurs impliqués dans le programme lors de la mise en œuvre ainsi que pour garantir la cohérence de l'intervention avec les autres programmes d'aide d'urgence dans le pays	1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre (MAEDR, ANPC, DGTCP, etc) ▪ KII avec autorités locales
		La modalité d'assistance et quantité distribuée sont harmonisées avec différents programmes d'aide d'urgence dans le pays	1.1.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre (MAEDR, ANPC, DGTCP etc) ▪ KII avec autorités locales
Q2: Atteinte des résultats escomptés	2.1 Capacité de l'intervention à atteindre les cibles fixées dans le PDMO	Proportion des personnels interrogés qui considèrent que les activités réalisées ont permis d'atteindre les objectifs escomptés et rationnels	2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre (MAEDR, ANPC, DGTCP etc) ▪ KII avec autorités locales
		Niveau d'atteinte des résultats escomptés sur la période évaluée	2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre (MAEDR, ANPC, DGTCP etc) ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires

		Satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la modalité d'assistance et du processus de mise en œuvre des paiements	2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Retours des bénéficiaires concernant le montant des transferts monétaires	2.1.4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Facteurs limitants ou bénéfiques à l'atteinte des objectifs de l'intervention	2.1.5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre (MAEDR, ANPC, DGTCP etc) ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Effets sur les bénéficiaires des paiements (ou non paiements) dans les temps de l'intervention	2.1.6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
2.2 Capacité de l'intervention de cibler les personnes en situation d'insécurité alimentaire suite à la sécheresse de la saison 2021-22		Adéquation de la stratégie ciblage avec l'objectif de cibler les populations les plus affectées par la sécheresse	2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre ayant participé au ciblage (DSID, ASN, ANADEB) ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Mesures mises en place pour traiter les erreurs d'inclusion et d'exclusion au moment du ciblage	2.2.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec le GTT

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec les acteurs de mise en œuvre ayant participé au ciblage (DSID, ASN, ANADEB) ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Effets inattendus positifs ou négatifs produits par la méthodologie de ciblage choisie	2.2.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires
		Connaissance et accès par les bénéficiaires du projet du mécanisme de gestion des plaintes	2.2.4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
	2.3 Mesures d'intégration de la dimension du genre mises en place dans le cadre de l'intervention financée par ARC	Mesures mises en œuvre lors du ciblage	2.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires
		Mesures mises en œuvre dans le cadre du mécanisme de distribution des paiements	2.3.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre (société de postes) ▪ FGD avec communautés bénéficiaires
	Q3: Efficience de la réponse	3.1 Conformité de la mise en œuvre du PDMO avec les procédures opérationnelles standard de l'ARC pour chacun des 16 POS du PDMO et les périodes de mise en œuvre	Écart entre le délai prévu de réalisation et l'achèvement de l'activité/tâche	3.1.1

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2022-23 au Togo

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Écart entre l'activité/tâche (lien éventuel avec indicateur de performance) à réaliser et l'activité/tâche atteinte	3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires
	3.2 Mesure avec laquelle l'intervention a su utiliser de manière efficiente les ressources à sa disposition pour atteindre ses objectifs	Ratio coût-transfert	3.2.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires
		Facteurs internes ou externes qui ont impacté les paiements dans les temps de l'intervention	3.2.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre (société de postes) ▪ KII avec autorités locales
		Mesures de réduction des coûts et délais employés	3.2.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec GTT et équipes de mise en œuvre
	3.3 Efficience du système de suivi évaluation pour piloter la mise en œuvre du programme au niveau national	Disponibilité de l'information au travers de rapport mensuel ou trimestriel de mis en œuvre	3.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec DPPSE, DSID, ANPC
		Désagrégation systématique des données de l'intervention	3.3.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec DPPSE, DSID, ANPC
		Suivi du cadre de suivi évaluation et pertinence des indicateurs de résultats	3.3.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec DPPSE, DSID, ANPC

8.3 Liste des acteurs de mise en œuvre ARC au Togo

Nom de l'organisation partenaire	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'intervention
Coordination opérationnelle de PDMO au Togo (MAEDR)	Supervision du programme, interface entre le gouvernement et l'ARC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	Réception des fonds et transfert des fonds sur le compte spécial de mise en œuvre
Agence nationale de la protection civile (ANPC)	Participation au ciblage des bénéficiaires, participation à la supervision et au suivi des opérations de de transfert monétaire transfert,
Direction des statistiques, de l'informatique et de la documentation (DSID)	Alerte, ciblage des bénéficiaires
Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)	Participation à au ciblage des bénéficiaires
Direction de la Planification, de la Programmation et du Suivi Evaluation DPPSE	Suivi-évaluation de l'opération en collaboration avec l'ANPC et la DSID
Agence de la solidarité nationale (ASN)	Assistance dans le ciblage des bénéficiaires
Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB)	Assistance dans le ciblage des bénéficiaires

8.4 Liste des documents

ARC. « Official ARC press release », mai 2023. <https://reliefweb.int/report/togo/arc-group-announces-usd-25-million-insurance-payout-togolese-republics-recovery-drought>.

ARC, République Togolaise. « Rapport final de mise en oeuvre », Février 2024.

Commissariat à la Sécurité Alimentaire, et African Risk Capacity. « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) », avril 2022.

———. « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère », 2020.

Coordonnateur national - Programme de l'ARC au Togo. « Point sur le relevé de conclusion de la réunion du groupe technique de travail sur l'analyse du fichier des sinistrés à assister dans le cadre l'ARC ». Lomé, 6 septembre 2023.

Directeur Général du Groupe ARC. « Notification du Versement de l'indemnité d'assurance du Groupe de l'ARC à la République Togolaise et Initiation du Plan Définitif de Mise en Œuvre », 20 octobre 2022.

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2022-23 au Togo

- FAO. « DIEM - données en situations d'urgence, bulletin cycle 3 - résultats et recommandations », mai 2022. <https://www.fao.org/3/cc0494fr/cc0494fr.pdf>.
- GIZ. « République Togolaise - Plan National d'Adaption aux Changements Climatiques du Togo (PNACC) », s. d. <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents%20NAP/Togo%20NAP.pdf>.
- IFRC. « Guide pour le suivi et l'évaluation des programmes », 2011.
- Laetitia Pettinotti and Sherillyn Raga. « ODI Policy Brief- Contextualising Togo's progress on gender equality », juin 2023. <https://odi.org/en/publications/gender-equality-in-togo/>.
- Loïc Couason, Anna Bailly Traoré, Lydie Loukou, et Clément Charlot. « Évaluation du Processus de Paiement ARC 2020 en Côte d'Ivoire ». Key Aid Consulting, IRAM, octobre 2022.
- MAEDR - Programme ARC au Togo. « Critères de sélection des bénéficiaires », s. d.
- . « SITUATION DES CHARGES LIEES AUX ACTIVITES D'INDEMNISATION DES SINISTRES », juin 2024.
- PNUD. « Togo - équité et égalité de genre », s. d. <https://www.undp.org/fr/togo/equite-et-egalite-de-genre>.
- Programme Alimentaire Mondiale. « Projet de plan stratégique de pays — Togo (2019-2023) ». Rome, 21 mars 2019. https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000103469.
- Programme de l'ARC au Togo. « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », Aout 2022.
- . « Bulletin d'information sur le suivi de la campagne agricole », novembre 2022.
- . « TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU RENSEIGNEMENT DES INFORMATIONS SUR LES SINISTRES », s. d.
- République Togolaise. « Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) - Plan opérationnel du Togo arc- saison agricole 2021-2022-Sécheresse », s. d.
- Republique Togolaise. « PLAN DEFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL (PDMO) », novembre 2022.
- Republique Togolaise, ARC. « RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DEFINITIF DE MISE EN OEUVRE - Juin - Decembre 2023 », février 2024.
- Société des Postes du Togo. « Etat détaillé du bordereau de transmission des paiements MIN. AGRI », 25 janvier 2024.
- UNDP. « Gender Inequality Index (GII) », 2021. <https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>.
- UNFCCC, UNDP, FEM, République Togolaise. « Quatrième Communication Nationale sur les Changements Climatiques », Juin 2022.
- Welthunger hunger hilfe, Concern Worldwide. « Indice de la faim de le monde - Synthèse », octobre 2023.
- WFP Office of Evaluation. « Technical Note : Integrating Gender in WFP Evaluations », s. d.

8.5 Désagrégation des répondants à l'enquête ménage quantitative

8.5.1 Sexe des répondants

Tableau 19 - Distribution des répondants par sexe

Sexe	#	% Total [n=340]
Femme	193	57 %
Homme	147	43 %
Total	340	100 %

8.5.2 Région d'origine des répondants

Tableau 20 - Table 17 - Distribution des répondants par région

Region	#	% Total [n=340]
Centrale	86	25 %
Kara	80	24 %
Savanes	174	51 %
Total	340	100 %

8.5.3 Âge des répondants :

Tableau 21 - Désagrégation des répondants par tranche d'âge

Groupes d'âge	#	% Total [n=340]
18 - 30 ans	41	12 %
31 - 45 ans	99	29 %
46 - 60 ans	105	31 %
> 60 ans	95	28 %
Total	340	100 %